



Election de l'Usfpéiste Amina Loufi à la présidence de la commune de Had Soualem

L'Ittihadi Rachid Tabqout élu à la première vice-présidence de la commune de Taourirt

Page 2

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 10317

Samedi/Dimanche 21-22 Septembre 2024

*On se souvient enfin de l'existence
des veuves des tirailleurs marocains
morts pour la France*

D'une drôle de manière !



Page 3

Report de l'examen du projet de loi 54.23 relatif à l'Assurance maladie obligatoire

Le Conseil de gouvernement a reporté l'examen du projet de loi n° 54.23, modifiant et complétant la loi n° 65.00 relative à l'Assurance maladie obligatoire de base, ainsi que d'autres dispositions spécifiques, en vue d'approfondir son étude lors d'un prochain conseil de gouvernement, a indiqué, jeudi, le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas.

"Le gouvernement a jugé nécessaire d'approfondir l'examen de ce projet et de débattre de son contenu et des actions à entreprendre en vue de l'approuver lorsqu'il répondra aux différentes questions y afférentes, avant de suivre les différentes procédures législatives au niveau des Chambres des Conseillers et des Représentants", a expliqué M. Baitas lors d'un point de presse à l'issue du Conseil.

Et de relever que le projet de loi n° 54.23 répond aux articles de la loi-cadre 09.21 relative à la protection sociale, qui stipule la nécessité d'unifier les organismes chargés de gérer le régime de l'Assurance maladie obligatoire (AMO).

A cet égard, M. Baitas a souligné que le gouvernement a élaboré le projet de loi n° 54.23 afin de mettre en œuvre le contenu de la loi-cadre 09.21 relative à la protection sociale, estimant que cette étape est une réforme majeure et profonde qui concerne de nombreuses parties, les acteurs, les partenaires et les adhérents.



Le Maroc s'offre le Panama et les huitièmes du Mondial de futsal

Bien négocier le cap portugais pour terminer leader du groupe

Page 22

Election de l'Usfpéiste Amina Loufi à la présidence de la commune de Had Soualem L'Ittihadi Rachid Tabqouit élu à la première vice-présidence de la commune de Taourirt

Dans le cadre d'élections communales partielles ayant eu lieu jeudi 19 septembre 2024 dans la commune de Had Soualem à la province de Berrechid de la région de Casablanca-Settat, la candidate du parti de l'Union socialiste des forces populaires, Amina Loufi, a remporté la présidence de cette grande commune rurale avec 19 voix contre 8 obtenues par la candidate Ezzahra Jab Rizq du parti de l'Istiqlal.

Le résultat de ce scrutin a été proclamé par l'autorité locale de Had Soualem qui en a encadré et supervisé toutes les étapes.

En effet, la séance consacrée à l'élection de la nouvelle présidente de la commune de Had Soualem est intervenue pour remplacer l'ancien président Laâfout destitué en vertu d'une décision émise par la Cour administrative de Casablanca.

Cette séance a été marquée par la présence de 27

membres de ladite collectivité territoriale. Se sont, par contre, absentés un membre et un autre se trouvant en détention car poursuivi dans le cadre d'un dossier judiciaire ayant trait à une suspicion de corruption.

D'autre part, Rachid Tabqouit, membre du secrétariat régional de l'Union socialiste des forces populaires a été élu, quant à lui, premier vice-président du conseil communal de Taourirt.

Cette élection est intervenue dans le cadre de la reconstitution du bureau de la commune de Taourirt, mercredi 18 septembre au siège de ladite collectivité locale, et ce à la suite de la destitution de l'ancien président du conseil en vertu d'une décision de la Cour administrative à Oujda faisant suite à une recommandation présentée par le gouverneur de la province de Taourirt qui a concerné par ailleurs le conseiller communal El Bachir Boukhriss.

H.T



Sous la supervision de SM le Roi, l'Agence Bayt Mal Al-Qods appréhende la situation sociale dans la Ville Sainte à travers une compréhension saine de la nature des défis à relever

L'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, sous la présidence de SM le Roi Mohammed VI, appréhende la situation sociale qui prévaut à Al-Qods à travers une compréhension saine de la particularité de la Ville Sainte, de son statut juridique et de la nature des défis auxquels elle fait face, a indiqué, jeudi à Tunis, le directeur chargé de la gestion de l'Agence, Mohamed Salem Cherkaoui.

Dans une allocution à l'ouverture d'une conférence sur la situation de l'enseignement à Al-Qods Acharif organisée par l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), M. Cherkaoui a souligné la nécessité de tenir compte du facteur socio-économique de la société palestinienne à Al Qods pour pouvoir appréhender la réalité de ce secteur.

M. Cherkaoui a mis en avant, à cette occasion, les interventions de l'Agence dans le domaine de l'enseignement à Al Qods, précisant qu'il s'agit d'initiatives visant à soutenir le système éducatif en convergence avec les efforts des partenaires palestiniens dans le but de préserver l'identité nationale et le récit historique authentique de la Palestine, et en concomitance avec les actions entreprises pour améliorer l'environnement éducatif au sein des écoles et des universités.

Il a cité la construction et la réhabilitation des écoles ainsi que leur équipement d'espaces sportifs, scientifiques et culturels, outre l'octroi de bourses en faveur de plus de 120 étudiants palestiniens, le lancement du programme annuel "Ecoles d'été" au profit de 4.000 enfants considéré comme le plus important rassemblement estival à Al-Qods.

M. Cherkaoui a également ajouté que l'Agence apporte son appui à la réalisation de travaux de recherches et d'études traitant de thématiques variées qui participent au renforcement de la conscience quant à la centralité de la question palestinienne en ce

qui concerne son Histoire, sa géographie et ses figures emblématiques.

Il a, en outre, souligné que 13 millions de dollars ont été mobilisés par l'Agence pour la réalisation de projets et de programmes dans le secteur de l'enseignement dans la Ville Sainte, expliquant que ces efforts ont porté sur la création, la réhabilitation et l'équipement de plusieurs établissements d'enseignement à Al-Qods.

M. Cherkaoui a relevé, à cet égard, l'importance d'améliorer les infrastructures d'enseignement ainsi que leur capacité d'accueil pour lutter contre la surcharge, à travers notamment la création de 80 salles de cours par an, le renforcement des structures du soutien éducatif, des bibliothèques et des laboratoires, tout en accordant un intérêt particulier à la promotion des ressources humaines pour pallier le manque des cadres pédagogiques.

Pour leur part, le ministre palestinien de l'Education et de l'Enseignement supérieur et le ministre des Affaires d'Al-Qods ont donné un aperçu sur la situation du secteur de l'enseignement en Palestine en général et à Al-Qods en particulier, notant que les autorités israéliennes ciblent d'une manière prioritaire ce secteur en vue de détruire l'identité de l'étudiant palestinien.

Selon des données fournies par la partie palestinienne, les forces israéliennes ont détruit 293 écoles publiques dans la bande de Gaza et rasé plus de 85% des structures universitaires dans ce territoire palestinien.

La partie palestinienne a également fait savoir que les autorités israéliennes cherchent à fermer les écoles palestiniennes situées dans la vieille ville d'Al Qods afin de transformer cette dernière en zone touristique et n'hésitent pas à retirer les autorisations aux établissements privés qui refusent d'adopter les curricula israéliens.

A l'issue de la séance d'ouverture de cette conférence, organisée en partenariat avec la Commission nationale palestinienne pour l'éducation, la culture et la science, le

directeur général de l'ALESCO, Mohamed Ould Amar, a remis l'écusson de l'Organisation aux deux ministres palestiniens ainsi

qu'au directeur chargé de la gestion de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui.

Ashraf Hassan Abbas Al-Awar : Les initiatives de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif ont laissé une grande empreinte dans la Ville Sainte

Les interventions et initiatives de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif au cours des 25 dernières années ont laissé une "grande empreinte" dans la Ville Sainte, a affirmé, jeudi à Tunis, le ministre palestinien des Affaires d'Al-Qods, Ashraf Hassan Abbas Al-Awar.

L'Agence a joué un rôle "efficace" dans les secteurs de l'enseignement et de la santé à Al-Qods, a-t-il souligné dans une déclaration à la MAP, en marge d'une conférence sur "la réalité de l'éducation à Al-Qods", tenue au siège de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO).

Le ministre palestinien a appelé les autres pays à suivre l'exemple du Maroc à travers l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif qui, sous la supervision de SM le Roi Mohammed VI, acquiert des biens immobiliers pour construire de nouvelles écoles dans la Ville Sainte et réhabilite d'autres déjà existantes, expliquant que de telles initiatives soutenant l'éducation à Al Qods contribueront à garantir la poursuite de l'enseignement dispensé aux élèves palestiniens selon les curricula palestiniens.

De son côté, le directeur de l'éducation et de l'enseignement à Al-Qods, Samir Jibril, a relevé, dans une déclaration similaire, que les "excellentes initiatives" entreprises par l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif au profit de l'enseignement dans la Ville Sainte ont eu un impact important, qu'il s'agisse de l'acquisition de bâtiments en vue de les transformer en écoles, de la construction de nouvelles écoles ou encore de la création de salles de cours supplémentaires et l'entretien des écoles existantes.

Le responsable palestinien a, par ailleurs, salué les activités éducatives et créatives organisées sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI par l'Agence au profit des élèves maqdessis, notamment les colonies de vacances au Maroc.

Il a, en outre, fait remarquer que le secteur de l'enseignement dans la Ville Sainte fait face à une "attaque féroce" à travers des menaces et des sanctions imposées aux enseignants et aux étudiants utilisant des livres palestiniens, citant à cet égard les fermetures récurrentes de la bibliothèque de l'éducation et de l'enseignement et les agissements qui empêchent les étudiants et les enseignants d'entrer dans la ville (mur de séparation, checkpoints, ...).

Lors de l'ouverture de cette conférence, le directeur de l'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, avait souligné que les interventions de l'Agence dans le domaine de l'enseignement à Al Qods visent à soutenir le système éducatif, en convergence avec les efforts des partenaires palestiniens dans le but de préserver l'identité nationale et le récit historique authentique de la Palestine, et en concomitance avec les actions entreprises pour améliorer l'environnement éducatif au sein des écoles et des universités.

On se souvient enfin de l'existence des veuves des tirailleurs marocains morts pour la France

D'une drôle de manière !



Le directeur de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) de Casablanca compte sur la générosité des Marocains pour résoudre le problème des veuves des combattants privées de pension militaire d'invalidité en raison de l'absence de carte de combattant de leurs défunts époux. En effet, et dans une publication sur Facebook qui a été rapidement retirée, le responsable français dont la mission se termine en 2025, compte participer au Grand Trail de la Vallée du Drâa « afin d'ouvrir une cagnotte qui servira à aider financièrement ces veuves d'anciens militaires de l'armée française non bénéficiaires des aides de l'Office », qui se trouvent, selon lui, « dans des situations d'urgence sociale et financière ». Les fonds réunis seront « redistribués aux plus nécessiteuses d'entre elles ».

Exclusion

Pour Omar Samaoli, gérontologue, « cette initiative paraît cependant comporter un risque, celui d'enterrer une exclusion définitive de ces veuves de toute autre possibilité qui pourrait leur assurer des moyens de subsistance stables au nom des services rendus à la France par leurs défunts époux. De plus, si le motif de l'exclusion de ces veuves de toute aide de la France tient au fait que leurs défunts époux n'ont pas demandé la carte d'anciens combattants de leur vivant, cela semble, selon lui, un aspect administratif surmontable ».

En effet, ce problème de privation perdure depuis des années. Une question écrite du député Kaltenbach Philippe (Hauts-de-Seine - Socialiste et républicain) soumise en 2016 sur la situation des conjoints survivants des anciens combattants en Algérie, au Maroc et en Tunisie a déjà tiré l'attention du secrétaire d'État, auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur la situation difficile de ces femmes. « En effet, si de leur vivant, leurs époux n'ont pas fait la demande de carte de ressortissants de l'Office national des anciens combattants (ONAC), elles ne peuvent

pas en bénéficier.

De plus, les allocations allouées, principalement l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants (ADCS), aux conjoints survivants des anciens combattants ne sont pas suffisantes pour leur permettre de bénéficier d'un revenu stable. La suppression du droit à la demi-part fiscale du conjoint survivant augmente plus encore leurs difficultés financières ».

C'est pourquoi Kaltenbach Philippe a demandé au gouvernement « d'accorder la carte de ressortissants de l'ONAC aux veuves d'anciens combattants même quand leur époux ne l'ont pas demandée de leur vivant ». Il a souhaité également demander « si le gouvernement peut remplacer l'ADCS par une aide complémentaire et s'il peut rétablir le droit à la demi-part fiscale au conjoint survivant afin de garantir aux veuves des combattants un revenu stable ».

De son côté, le secrétaire d'État a insisté sur le fait que « les veuves d'anciens combattants, reconnues comme ressortissantes de l'ONACVG, bénéficient du soutien de cet organisme si leur mari détenait la carte de combattant ou une pension militaire d'invalidité », tout en indiquant que « ces aides sont principalement financières et ont été améliorées avec des critères basés sur la vulnérabilité, après une refonte de la politique sociale en 2015 ».

Austérité

Toutefois, un rapport du Sénat a révélé que face à la baisse du nombre de ses ressortissants, « l'ONACVG s'est engagé dans une trajectoire de réduction de ses moyens et effectifs. Ainsi, dans le cadre de son Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2025 est prévue une réduction de 114 ETPT de son plafond d'emploi autorisé par la loi de Finances initiale pour 2018. Le plafond d'emploi doit ainsi évoluer de 878 ETPT en 2018 à 764 ETPT en 2025 ».

De la même manière « les dépenses prévues diminuent, passant de 120 millions d'euros (AE) en 2020 à 113 millions d'euros (AE) en 2025. Cette prévision a cependant été remise en cause par la loi de février 2022 portant reconnaissance

de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie, qui a grandement augmenté les dépenses en faveur des harkis et rapatriés (49 millions d'euros de budget en 2022 contre 22 millions d'euros en 2021) ».

A rappeler que « des veuves représentent en 2021, 680.000 ressortissantes. Leur nombre connaît également une érosion, qui est cependant beaucoup moins forte que celle qui affecte

les anciens combattants. Selon le rapport du Contrôleur général des armées du 15 avril 2021, cette moindre érosion devrait amener à ce que leur nombre dépasse celui des bénéficiaires de la retraite du combattant en 2024. Cela les ferait devenir la principale catégorie de ressortissantes de l'ONACVG, jusqu'en 2040. Les titulaires de la carte de combattant ne bénéficiant pas de la retraite du combattant deviendraient alors le premier groupe de ressortissantes de l'Office », indique ledit rapport. Et de préciser que « l'importance relative des veuves a pour conséquence : elles sont très susceptibles d'avoir recours à l'action sociale de l'ONACVG et de manière générale militent peu dans la vie associative ».

Responsabilité

Omar Samaoli estime, pour sa part, qu'il est important de considérer les choses sous un autre angle. « En janvier 2023, le gouvernement français a pris l'initiative d'accorder l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), en principe conditionnée par l'obligation de résidence en France, à un groupe d'anciens tirailleurs sénégalais leur permettant ainsi de s'installer au Sénégal en levant ainsi la condition de résidence.

On pourrait imaginer un geste de même nature envers ces veuves, leur permettant également d'obtenir une prestation de réversion à titre exceptionnel et de leur assurer quelques moyens de subsistance durant leurs vieux jours », note-t-il. Et de poursuivre : « La responsabilité morale de la France vis-à-vis de ces veuves d'anciens militaires est pleine et entière et nous espérons qu'elle sera entendue ».

Hassan Bentaleb

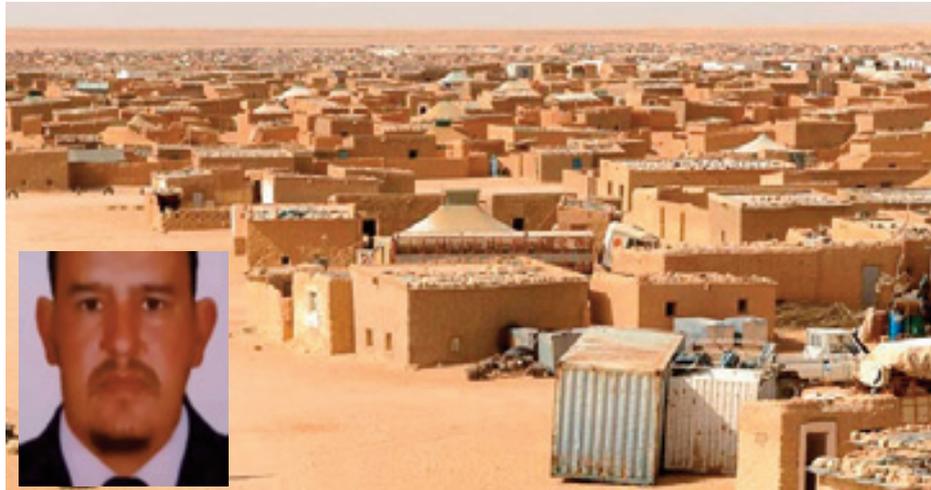
De Monte Cassino à Bordeaux

Entre 1918 et 1939, un soldat sur quatre est originaire des colonies (Binoche-Guedra, 1992 : 265). Le Maroc, comme l'Algérie, la Tunisie et le Sénégal, a fourni en masse des hommes utilisés en première ligne pour épargner le sang français. La France a recruté 37.000 militaires marocains pendant la guerre de 1914-18 (Binoche-Guedra, 1992 : 165) et 35.600 pendant celle de 1939-45 (Recham, 1996 : 65). Parfois enrôlés de force, des milliers de Nord-Africains ont participé à la libération de la France sous les ordres des généraux Leclerc et de Lattre après que d'autres ont servi de chair à canon dans les campagnes antérieures de l'armée de la France Libre. Ainsi les tabors marocains participèrent avec succès en août 1943 à la campagne d'Italie, où la quatrième division marocaine de montagne contribua à la prise de l'emblématique Monte Cassino (Martel, 1994 : 199). Ils furent également mobilisés lors des guerres coloniales en Indochine et en Algérie et certains d'entre eux furent mêlés aux massacres coloniaux (Benot, 1994). À l'égard des anciens combattants issus de ses colonies, la France a adopté une attitude ambiguë. Elle a reconnu leur contribution à son histoire, contrairement au Royaume-Uni qui a supprimé toute pension aux soldats de l'ancien Empire. Toutefois au moment de la décolonisation, elle a reconstruit sa dette vis-à-vis des anciens combattants en adoptant sur une proposition du général De Gaulle, la loi de cristallisation des pensions, loi instituant une inégalité qui perdure encore aujourd'hui.

Le 26 décembre 1959, le Parlement a approuvé la loi de Finances pour 1960. Sans obstacles, la décision a été prise à partir du premier janvier 1961, « des pensions, les rentes, ou allocations viagères dont sont titulaires les nationaux des pays ou territoires ayant appartenu à l'Union Française ou à la Communauté ou ayant été placés, sous le protectorat ou la tutelle de la France, seront remplacés pendant la durée normale de leur jouissance personnelle par des indemnités annuelles en francs, calculées sur la base des tarifs en vigueur pour lesdites pensions ou allocations à la date de leur transformation » (article 71 de la loi de Finances de 1960). Pour les pays déjà indépendants, la loi prenait effet aussitôt et les montants des sommes versées étaient « cristallisés », bloqués au niveau atteint à la date de l'indépendance de leur pays. Aujourd'hui cela signifie par exemple pour les anciens combattants marocains ou tunisiens ayant servi quinze ans dans l'armée, une retraite ne dépassant pas 400 francs alors que pour un ancien combattant français, elle est de 2.500 francs. La pension d'invalidité à 100 % est en France de 4081 francs par mois tandis qu'un Marocain ou un Tunisien perçoit 500 francs (Dewitte, 1999 : 9). C'est cette inégalité qui est à l'origine de la présence des anciens combattants marocains à Bordeaux. À la fin de leur vie, ces hommes sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à venir sur le sol français.

Source : Djemila Zeneidi-Henry, « Anciens combattants marocains, construction d'une nouvelle catégorie de migrants », *Revue européenne des migrations internationales*, (Année 2001 17-1 pp. 177-188).

L'appel au secours d'un jeune séquestré des camps de la honte



Un jeune Sahraoui a rejoint le convoi des insurgés des camps de Tindouf contre la bande des pseudo-dirigeants du Front polissario.

Hammad Mohamed Aïna est allé jusqu'à appeler de ses vœux la sollicitude Royale, souhaitant que Sa Majesté le Roi vienne à son secours pour le sauver, lui et sa famille, et les soutenir de l'oppression, de la captivité, de la privation, de l'emprisonnement et du vol répété de leurs biens.

Le jeune séquestré, bien connu dans les camps, était, jusqu'à récemment, un instrument obéissant soumis au polissario qui lui ordonnait, comme à des centaines d'autres jeunes Sahraouis, de servir son agenda et ses projets à l'intérieur et à l'ex-

térieur des camps de la honte, avant de se retourner contre lui, il y a quelque temps, lorsqu'il a décidé de faire la lumière sans réserve sur la réalité dans lesdits camps.

Il a cherché à maintes reprises et de différentes manières à changer cette situation et à lutter contre la corruption endémique. Il a adressé de sévères critiques à l'encontre de la prétendue direction du polissario, et révélé des dossiers dangereux aux résidents des camps, ce qui l'a exposé, ainsi que les siens, à de nombreuses exactions et pratiques odieuses.

Le jeune homme a su affronter les faux dirigeants et leurs acolytes en dénonçant leurs abus sur les réseaux sociaux.

Ainsi, sur instructions des services algériens, il a été décidé de lui confisquer

tous ses documents personnels et de l'assigner à résidence. Le jeune Sahraoui a lancé un appel à travers ses parents et amis, à l'intérieur et à l'extérieur des camps de la honte, se plaignant de ses conditions humiliantes de détention et de l'injustice et de la marginalisation dont il est victime. Il a franchi un pas, sans précédent, en envoyant un appel de détresse à Sa Majesté le Roi Mohammed VI depuis les camps de Tindouf. Pour leur part, les séquestrés des camps de Tindouf n'attendent que l'occasion pour révéler au monde entier les souffrances, la misère et l'injustice auxquelles ils sont soumis, ce que craignent la bande dirigeante du polissario et le régime algérien.

Ahmadou El Kattab

Pratique d'esclavage à Tindouf

Un rapporteur de l'ONU saisi par une ONG sahraouie

Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage, Tomoya Obokata, a été saisi par le militant des droits de l'Homme sahraoui, Shaibata Mrabih Rabou, sur la persistance de cette pratique inhumaine dans les camps de Tindouf, en Algérie.

"Nous avons informé M. Obokata de plusieurs cas d'esclavage dans les camps des séquestrés, sachant que les personnes déplacées ou noires sont souvent les victimes de cette pratique", a indiqué M. Shaibata, président du Centre du Sahara pour les études et la recherche sur le développement et les droits de l'Homme.

Dans une déclaration à la MAP en marge de la 57ème session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU, le militant associatif a cité le cas de Salem Abidine qui a fait l'objet d'une enquête menée par une équipe australienne. "L'enquête s'est heurtée aux manœuvres de la direction du polissario qui persiste dans sa politique destinée à mater la population pour l'exploiter à des fins politiques et continuer à détourner les aides humanitaires", a-t-il expliqué.

Le président du Centre du Sahara pour les études et la recherche sur le développement et les droits de l'Homme a, dans ce contexte, insisté sur la nécessité de mettre le pays hôte des camps devant ses responsabilités en tant qu'Etat partie aux conventions relatives à l'élimination de l'esclavage et de la traite d'êtres humains, prévoyant une protection internationale contre ce fléau.

Au cours du débat général du CDH sur le rapport annuel du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, plusieurs ONG ont lancé un appel à la communauté internationale pour faire pression sur l'Algérie afin que soient garantis les droits fondamentaux de la population séquestrée dans les camps de Tindouf. Elles ont, à cet égard, dénoncé les disparitions forcées dans les camps, affirmant que les séparatistes ont recours aux disparitions et à d'autres abus dans le souci de réduire au silence et d'intimider la population.

Le rapport annuel sur la situation des droits de l'Homme dans le monde a fait l'objet d'un débat général au cours de la 57e session du CDH qui se tient jusqu'au 11 octobre sous la présidence de l'ambassadeur Omar Zniber, représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations-Unies à Genève.

André Azoulay reçoit la Grande Croix de l'Ordre d'Alphonse X le Sage

André Azoulay, Conseiller de Sa Majesté le Roi, a reçu, mercredi à Madrid, la Grande Croix de l'Ordre d'Alphonse X le Sage, l'une des distinctions les plus prestigieuses et les plus symboliques de l'Espagne, des mains du ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, José Manuel Albares.

"André Azoulay a travaillé inlassablement toute sa vie pour faire de son pays, le Maroc, une référence mondiale en matière de coexistence et de dialogue dans le respect de la richesse de toutes nos diversités", a déclaré M. Albares, en recevant le Conseiller de Sa Majesté le Roi au Palais Viana, siège historique de la diplomatie espagnole.

Au cours de cette cérémonie particulièrement solennelle et d'un caractère marqué du sceau de l'exception et de l'émotion, M. Albares a souligné qu'avec cette distinction, le gouvernement espagnol salue et reconnaît "l'extraordinaire contribution qu'André Azoulay a apportée depuis plus de 30 ans au renforcement et à l'approfondissement des relations maroco-espagnoles en faisant appel non seulement à la géographie ou à la diplomatie mais aussi en puisant de façon permanente dans ce que nos deux pays ont en partage dans l'Histoire, la Culture et l'Éducation".

"Aujourd'hui, dans un contexte international aussi tourmenté la distinction décernée à André Azoulay est une manifestation de notre engagement en faveur du dialogue et de la coexistence autour de la Méditerranée qui nous unit et qui est le berceau de nos civilisations", a-t-il ajouté.

Rappelant que c'est "grâce au travail d'Alfonse X de Castille, le Roi Sage, que le savoir et la civilisation arabo-musulmane sont entrés en Europe", le chef de la diplomatie espagnole a mis en relief la place, le caractère pionnier et la dimension visionnaire de "l'École des Traducteurs de Tolède qui fut un espace de rencontre privilégié pour les Chrétiens, les Juifs et les Musulmans".

Le ministre espagnol des Affaires étrangères a conclu à l'adresse d'André Azoulay, qui a œuvré pour faire en sorte que Séville et Essaouira prolongent et incarnent ensemble "une nouvelle version de ce Tolède du Roi Alphonse X où Musulmans, Juifs, Chrétiens et tous les autres vivaient ensemble et dans le respect de la richesse de toutes nos diversités".

De son côté, exprimant sa reconnaissance au ministre Albares et au gouvernement espagnol pour cette distinction chargée de symboles "et riche de promesses pour demain pour le Maroc et pour l'Espagne", M. Azoulay a dit son émotion et sa fierté de voir le "Maroc fort du Leadership éclairé et engagé de SM le Roi Mohammed VI, reconnu aujourd'hui sous les lustres du Palais Viana à Madrid, comme l'espace de référence par excellence pour une communauté des Nations en quête de lumières et qui a plus besoin que jamais de repères pour que prévalent et s'imposent au plus grand nombre, une culture du respect mutuel dans la diversité et l'universalité des valeurs de liberté, dignité et justice dont Alfonso le Sage avait il y a bien longtemps expliqué et enseigné qu'elle n'avait besoin ni de frontières ni de passeports pour s'épanouir et nous ras-



sembler". Le Conseiller de SM le Roi s'est également félicité "du moment exceptionnel" que connaissent les relations maroco-espagnoles, un momentum jaloné depuis plus de 30 ans par des rendez-vous historiques que "nos deux pays ont su ensemble donner au Monde", qu'il s'agisse de la Conférence historique pour la Paix à Casablanca en 1994, de la naissance du Processus de Barcelone qui a suivi, des conférences de la Paix à Madrid, de la création de l'Alliance des Civilisations aux Nations Unies ou de la mise en place de la Fondation des Trois Cultures et des Trois Religions à Séville qui signe avec éclat l'engagement du Maroc, de l'Espagne et de l'Andalousie de ne jamais

déroger à l'Histoire, à la pédagogie et à la Culture érigées en priorité irréfragables dans la feuille de route assignée par consensus à cette institution".

Cette dynamique "pour un monde meilleur enraciné autour des marqueurs auxquels le Maroc n'a jamais tourné le dos, le respect de la diversité réacteur central de notre modernité sociale, la culture du dialogue et de la paix pour que prévale en Méditerranée l'universalité des valeurs de dignité, justice et liberté", cette dynamique a conclu le Conseiller de SM le Roi "est au cœur de la légitimité de la distinction qui m'est décernée aujourd'hui et qui depuis Madrid donne ses plus belles couleurs à notre drapeau et à notre pays".

Incidents de Fnideq

152 personnes déferées devant la justice pour incitation à l'immigration illégale



152 personnes ont été déferées devant la justice, dans le cadre de la lutte contre les appels incitant à l'immigration illégale, a indiqué, jeudi, le ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas.

"Certains jeunes sont incités par des parties inconnues qui utilisent les réseaux sociaux pour les mobiliser" en vue d'immigrer illégalement, a souligné M. Baitas lors d'un point de presse à l'issue de la réu-

n hebdomadaire du Conseil de gouvernement.

Le nombre de personnes qui ont tenté d'immigrer illégalement depuis la ville de Fnideq avoisine les 3.000, a-t-il ajouté, précisant que toutes les tentatives ont été avortées.

Après avoir exprimé le regret du gouvernement pour les incidents de Fnideq, M. Baitas a fait observer que l'immigration illégale est une problématique "présente et

récurrente dans un grand nombre de pays".

Le responsable gouvernemental a, par ailleurs, salué le grand professionnalisme et la sagesse dont ont fait preuve les forces de l'ordre, dans le plein respect des règles juridiques en vigueur, dans la mesure où elles "ont veillé, en premier lieu, à garantir la sécurité des personnes qui ont tenté d'immigrer illégalement", sachant qu'aucun décès n'a été enregistré parmi elles.

La Commission ad hoc sur les migrations de l'AP-OSCE salue les réformes mises en place par le Royaume

La présidente de la Commission ad hoc sur les migrations relevant de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP-OSCE), Daniela de Ridder, a salué jeudi à Rabat, les efforts et les réformes entrepris par le Maroc dans le domaine de la migration. Actuellement en visite au Maroc accompagnée d'une importante délégation, Mme De Ridder s'est entretenue avec le 1er vice-président de la Chambre des représentants, Mohamed Sabbari, indique un communiqué de la Chambre des représentants.

Lors de cette entrevue, Mme De Ridder a souligné que le Royaume est devenu un modèle dans le domaine de la migration, appelant au renforcement de la coopération et de l'échange d'expertise et d'expériences entre la Commission et le Maroc.

La réunion a été l'occasion pour le vice-président d'informer les membres de la Commission sur la politique de migration et d'asile que le Maroc entend depuis 2013 en application des Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et qui repose sur le respect des droits et de la dignité des migrants en les intégrant et en leur accordant tous les droits à l'instar des citoyens marocains, rapporte la même source.

Cette stratégie a permis la régularisation de la situation de milliers de migrants et offre l'opportunité à de milliers de ceux qui souhaitent regagner leurs pays d'origine à travers des opérations de retour volontaire organisées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a fait savoir M. Sabbari, ajoutant qu'à la faveur de deux opérations exceptionnelles lancées respectivement en 2014 et 2016, plus de 50.000 migrants ont pu régulariser leur situation, outre la régularisation de la situation de plus de 2.300 réfugiés en 2023.

Il a également souligné que l'Observatoire africain des migrations a été créé en 2018, à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en Sa qualité de leader en Afrique en matière de migration, ajoutant que cet Observatoire est désormais un outil efficace permettant au continent africain de répondre à ses besoins réels et urgents, tout en offrant une meilleure compréhension du phénomène migratoire.

M. Sabbari s'est arrêté aussi sur les efforts déployés par le Parlement et le gouvernement marocains pour faire face aux réseaux criminels et renforcer les sanctions pénales en vue de lutter contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains.



En réponse aux questions soulevées par les membres de la Commission ad hoc sur les migrations, il a précisé que le Royaume suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution du phénomène migratoire et œuvre à trouver des solutions appropriées, soulignant que le Maroc est un partenaire clé dans la gestion de ce phénomène.

Le vice-président de la Chambre des représentants a, dans ce sens, noté que la question migratoire est complexe en raison de la

situation géographique du Maroc, devenu à la fois un pays de transit et de résidence, estimant que la résolution du phénomène migratoire requiert la fédération des efforts de l'ensemble des pays, l'implication pour résoudre les conflits notamment en Afrique et l'engagement à faire face aux défis du changement climatique et de la sécheresse, outre l'établissement d'une coopération équilibrée entre les continents pour le développement économique et la stabilité politique.

Le rôle de la famille et de l'école, crucial pour prémunir les jeunes contre les incitations à la migration irrégulière

La famille et l'école ont un rôle crucial à jouer pour encadrer et prémunir les jeunes contre les incitations malveillantes et les appels malintentionnés à la migration irrégulière sur la base de récits trompeurs véhiculés sur les réseaux sociaux, ont estimé, jeudi, des experts et spécialistes en droit et migration.

Dans des déclarations à la MAP, ils ont précisé que les causes profondes de ce phénomène international sont multiples et complexes, relevant que certains jeunes, en quête de solutions rapides et de succès illusoire, se tournent souvent vers ces narratifs mensongers et malveillants, d'où l'impératif d'intensifier les campagnes de sensibilisation et de prise en charge au niveau de l'école, de la cellule familiale, et de la société en général.

Pour Sarah Boukri, experte en migration et docteur en sciences politiques, la famille joue un "rôle primordial" dans la prévention de l'immigration clandestine, notamment face aux incitations perfides véhiculées sur les réseaux sociaux.

Si la famille offre à ces jeunes un cadre stable, avec un dialogue ouvert sur les risques réels de l'immigration irrégulière et les alternatives viables, elle peut contribuer aussi à les sanctuariser contre ces influences perverses, a-t-elle expliqué, ajoutant qu'à travers la sensibilisation de la jeunesse et le renforcement des liens familiaux, la cellule familiale peut ainsi limiter l'attrait de ces voies risquées pour une soi-disant vie meilleure de l'autre côté de la Méditerranée. Cependant, a-t-elle relevé, la famille ne peut pas être la seule institution

responsable de cette prévention, surtout lorsqu'il s'agit de mineurs.

"L'école a un rôle tout aussi important à jouer. Les jeunes passent une grande partie de leur temps à l'école, ce qui en fait un espace approprié pour promouvoir une éducation préventive contre les dangers de l'immigration irrégulière et les fausses promesses des réseaux sociaux", a-t-elle estimé.

Concrètement, a détaillé l'experte en migration, plusieurs initiatives peuvent être mises en place dans les établissements scolaires comme l'intégration de modules sur la migration et les réseaux sociaux, la sensibilisation par des professionnels comme les ONG et même des personnes ayant vécu des expériences migratoires difficiles, des ateliers d'éducation aux médias et réseaux sociaux et l'encouragement

de l'entrepreneuriat pour montrer à ces jeunes qu'il existe de grandes opportunités dans leur propre pays. "La sensibilisation aux dangers de l'immigration clandestine doit être une tâche et une mission collective", a-t-elle dit.

Evoquant les programmes et stratégies mis en place en faveur de la jeunesse, Mme Boukri a souligné que les efforts de l'État marocain sont indéniables, précisant que plusieurs initiatives ont été prises comme la Stratégie nationale de l'emploi des jeunes, la promotion de l'entrepreneuriat, ou encore la création d'infrastructures de formation et de soutien à l'innovation.

Toutefois, a-t-elle affirmé, malgré la pertinence de ces actions, il existe une déconnexion profonde entre une partie significative de la population jeune et ces efforts soutenus de dé-

veloppement et de progrès. Pour remédier à cette situation, il est essentiel que ces initiatives fassent l'objet de larges campagnes de sensibilisation plus ciblées et inclusives, afin de rendre ces programmes plus accessibles et plus compréhensibles pour les jeunes des régions marginalisées, le but étant de redonner confiance à cette jeunesse, d'abord dans son propre potentiel et ensuite dans les possibilités de réussite dans leur pays, selon l'experte.

Pour sa part, Hind Tak-Tak, professeur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales d'Ain Chock à Casablanca, a souligné que les réseaux sociaux sont devenus un "moyen d'endoctrinement des mineurs", notant qu'en l'absence d'un contrôle parental, les jeunes tombent rapidement sous leur influence négative.

L'entrepreneuriat au Maroc

Entre défis structureaux et opportunités de croissance (2/2)

L'entrepreneuriat au Maroc entre inaptocratie, kleptocratie et népotisme

L'entrepreneuriat au Maroc se trouve à la croisée de trois dynamiques de gouvernance problématiques : l'inaptocratie, la kleptocratie et le népotisme. Ces systèmes créent un environnement défavorable pour le développement économique et l'innovation, particulièrement pour les jeunes entrepreneurs.

Kleptocratie : Quand la corruption sape l'innovation

La kleptocratie se réfère à un système où des individus en position de pouvoir exploitent leur rôle pour s'enrichir personnellement en détournant les ressources de l'État. Au Maroc, plusieurs rapports montrent que ce problème persistant touche divers secteurs de la société et de l'économie. Le manque de transparence dans les processus administratifs et les allégations de mauvaise gestion des fonds publics illustrent ce type de gouvernance. Les effets sont délétères : ils compromettent l'intégrité du système entrepreneurial et découragent les investissements internes et externes, créant un climat de méfiance et d'inefficacité.

Népotisme : Le favoritisme au détriment des compétences

Le népotisme est la pratique de favoriser des proches ou des amis pour des postes de pouvoir, souvent sans égard pour leurs qualifications. Cette pratique est fréquemment citée comme un problème au Maroc, où des postes clés dans l'administration publique et les entreprises sont attribués à des personnes ayant des connexions personnelles plutôt qu'à des candidats qualifiés. Cette situation compromet l'équité et l'efficacité, et engendre une perception d'injustice qui peut démotiver les talents qualifiés et compétents.

Inaptocratie : Des politiques déconnectées des réalités économiques

L'inaptocratie est un système de gouvernement où les moins capables de gouverner sont élus par les moins capables de produire et où les autres membres de la société les moins aptes à subvenir à eux-mêmes ou à réussir, sont récompensés par des biens et des services qui ont été payés par la confiscation de la richesse et du travail d'un nombre de producteurs en diminution continue.

Dans ces trois systèmes, les moins qualifiés en position de pouvoir ont tendance à prendre des décisions qui ne sont pas basées sur

une compréhension claire des besoins économiques ou des dynamiques de marché, mais plutôt sur des motifs politiques, personnels ou résultant de l'incompétence de ceux qui décident. Les décisions arbitraires peuvent se manifester sous plusieurs formes, notamment à travers des réglementations lourdes et incohérentes, des politiques fiscales punitives, ou des pratiques de favoritisme avantageant certaines entreprises au détriment d'autres, plus méritantes mais moins connectées politiquement. Ces pratiques conduisent inévitablement à la réduction de la compétitivité, et au découragement des investissements, poussant certaines entreprises à opérer de manière informelle.

Pour créer un environnement plus propice à l'entrepreneuriat, il est impératif de renforcer la transparence, la responsabilité et l'équité dans la gouvernance. Cela peut inclure l'introduction de mécanismes clairs et cohérents pour la prise de décision, la mise en place de contrôles et de balances pour limiter le pouvoir arbitraire. Des efforts soutenus doivent être déployés pour lutter contre la corruption à tous les niveaux de l'administration. Finalement encourager une participation plus large des parties prenantes, y compris des entrepreneurs, dans le processus législatif et réglementaire. Cela peut aider à s'assurer que les nouvelles lois et réglementations prennent en compte les réalités et les défis spécifiques auxquels font face les petites et moyennes entreprises.

Ce changement de logiciel, tant attendu et tant réclamé, reste néanmoins tributaire de l'existence d'une volonté politique claire et d'un engagement à mettre en œuvre des réformes qui non seulement abordent les symptômes de ces trois systèmes mais aussi leurs racines structurelles. Ces réformes, si elles sont appliquées de manière cohérente et soutenue, peuvent améliorer le climat des affaires au Maroc, en faisant de la transparence et de l'intégrité la base du développement économique et de l'innovation.

Simplification et réforme du système fiscal et comptable au Maroc

Réformer le système fiscal marocain pour le rendre plus transparent et compréhensible pourrait considérablement encourager la formalisation des entreprises, notamment des petites et moyennes entreprises (PME). Actuellement, la loi de Finances est perçue comme complexe et difficile à comprendre pour la majorité des entrepreneurs. Bien que nul ne soit censé ignorer la loi, une

grande partie des entrepreneurs peine à l'assimiler en raison de sa complexité. Cela crée un obstacle majeur à la formalisation des entreprises et, par conséquent, à leur contribution à l'économie formelle.

Bien que cette loi ait pour objectif de collecter des fonds pour l'utilité publique, son application n'est pas toujours équitable. Il est impératif que la collecte des fonds publics ne se fasse pas au détriment de la classe moyenne ou des populations les plus vulnérables. Malheureusement, cette injustice est souvent amplifiée par le favoritisme et les pressions exercées par les grands lobbys économiques, qui réussissent à influencer la loi en leur faveur. Par conséquent, les grands groupes bénéficient souvent d'exemptions fiscales et d'avantages, tandis que les petites entreprises, ainsi que les citoyens ordinaires, supportent une charge fiscale disproportionnée. Un exemple récent est la loi de Finances 2024, qui prévoit une réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) pour les grandes entreprises, atteignant 20% pour les bénéfices importants. En revanche, le taux d'IS a été augmenté pour certaines petites entreprises réalisant un chiffre d'affaires modeste, ce qui exacerbe ce déséquilibre.

Simplifier la loi de Finances, en la rendant plus accessible et compréhensible pour tous, encouragerait davantage d'entreprises à se formaliser. Cela pourrait également réduire l'évasion fiscale et stimuler l'activité économique. Une réforme dans ce sens devrait inclure la révision des procédures fiscales, la mise en place de supports éducatifs pour aider les entrepreneurs à naviguer plus facilement dans le système, ainsi que la réduction des formalités administratives.

Pour encourager les PME et soutenir les jeunes entreprises, des taux d'imposition réduits pour les nouvelles entreprises devraient être envisagés, ainsi que des incitations fiscales. Par exemple, au lieu d'augmenter le taux d'imposition pour les petites entreprises, il serait plus judicieux de leur offrir des exonérations fiscales temporaires ou des taux allégés, afin de leur permettre de croître sans être accablées par des charges excessives dès leurs premières années d'existence.

Révolution comptable pour une meilleure intégration économique

Dans un monde économique en constante évolution, le système comptable marocain doit se moderniser pour répondre aux exigences croissantes de transparence et de

compétitivité. Actuellement, structuré autour de plans comptables généraux à connotation juridique, il offre peu de flexibilité pour valoriser les actifs des entreprises, freinant leur développement international et leur attractivité auprès des investisseurs étrangers. Une approche plus souple, inspirée des modèles anglo-saxons, permettrait aux entreprises marocaines de mieux refléter leur réalité économique, en réévaluant régulièrement leurs actifs et en s'adaptant aux fluctuations du marché.

Cette modernisation ne se limite pas aux grandes entreprises. Bien que ces dernières, souvent cotées en bourse ou opérant à l'international, maintiennent déjà une double comptabilité pour satisfaire les normes locales et internationales, les PME pourraient également grandement bénéficier d'une transition vers des pratiques comptables modernisées. Cela faciliterait leur accès aux financements et améliorerait leur compétitivité sur les marchés internationaux, où la transparence et la comparabilité des états financiers sont des critères essentiels pour attirer les investisseurs.

Pour réussir cette transformation, il est crucial que le gouvernement marocain, avec les parties prenantes, mette en place une stratégie nationale de transition comptable. La formation continue des professionnels du secteur, en partenariat avec des organisations internationales, garantirait une maîtrise des nouvelles pratiques. Parallèlement, la numérisation des processus comptables favoriserait une transition plus fluide et l'optimisation administrative.

Un autre levier essentiel pour faciliter cette transition est la formalisation de l'économie informelle. En réduisant l'usage de l'argent liquide et en renforçant la traçabilité des transactions financières, les entreprises marocaines seraient mieux placées pour s'aligner sur les standards comptables internationaux. Cette formalisation améliorerait également la transparence financière et renforcerait la sécurité des transactions à long terme.

Pour les PME, cette modernisation n'est pas une contrainte, mais une opportunité. En s'alignant sur les pratiques comptables modernes, elles renforceront leur transparence, leur accès aux capitaux, et leur compétitivité internationale. Ces évolutions permettraient également aux PME marocaines de s'ouvrir aux marchés mondiaux en harmonisant leurs pratiques avec celles de leurs homologues étrangers.

L'adoption des normes IFRS au Maroc a déjà montré des résultats



positifs, notamment dans le secteur bancaire, en renforçant la transparence et en offrant une vision plus réaliste de la situation financière des entreprises. Ces états financiers, conformes aux standards internationaux, permettent aux investisseurs de mieux évaluer les risques et les opportunités, facilitant ainsi l'accès aux capitaux. Adopter ces normes à grande échelle au Maroc consoliderait la compétitivité des entreprises marocaines et ouvrirait de nouvelles perspectives pour une croissance durable.

Vers une régulation équitable et des politiques transparentes et équilibrées

Une concurrence loyale est essentielle pour un marché dynamique et équitable. Promouvoir des pratiques commerciales équitables et empêcher les monopoles et les pratiques anti-concurrentielles assurent que toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, ont une chance égale de réussir. Les réglementations doivent être mises en place pour prévenir les abus de pouvoir du marché et protéger les intérêts des petites et moyennes entreprises.

La pression des lobbies et des influences politiques peut souvent désavantager les jeunes entreprises au Maroc, en comparaison avec des entités plus établies qui disposent de moyens considérables pour influencer les réglementations locales. Cette influence peut se traduire par des lois et des règles qui favorisent ces "gros joueurs" et restreignent l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché, créant des barrières à l'innovation et à la concurrence équitable.

Pour contrer cette dynamique, il est essentiel d'instaurer des mécanismes de surveillance et de régulation robustes pour s'assurer que les politiques mises en place favorisent une concurrence équitable et soutiennent l'innovation sans favoritisme. Ces mécanismes pourraient inclure des politiques plus transparentes en matière de lobbying, des limites strictes sur les contributions politiques des entreprises, et des obligations de divulgation pour tous les acteurs engagés dans des activités de lobbying. En outre, il serait bénéfique de promouvoir une plus grande participation des PME et des start-up dans le processus législatif, pour que leurs voix et leurs intérêts soient également représentés. Un ajustement de la jurisprudence pourrait également renforcer cette approche, en

clarifiant les lois anti-monopoles et en créant des précédents favorisant une concurrence plus équilibrée. Ces mesures aideraient non seulement à créer un terrain de jeu plus équilibré pour les nouvelles entreprises, mais aussi à renforcer la confiance dans les institutions économiques et politiques du pays, en garantissant que les lois et les politiques reflètent les besoins et les aspirations de l'ensemble du tissu économique, et non seulement ceux des acteurs les plus puissants.

Vers une culture d'intégrité, d'innovation, d'optimisation et d'adoption de nouvelles technologies : Les leviers pour l'entrepreneuriat au Maroc

L'intégrité se positionne comme un pilier incontournable d'un environnement entrepreneurial sain et prospère. Promouvoir des pratiques commerciales fondées sur l'éthique et la transparence, tout en garantissant le respect des engagements financiers, constitue une condition sine qua non pour bâtir un climat de confiance entre entrepreneurs, investisseurs et clients. Un tel climat est essentiel pour assurer un développement économique durable et inclusif. Afin d'atteindre cet objectif, il est impératif de renforcer les réglementations, tout en appliquant rigoureusement les sanctions à l'encontre des pratiques déloyales. Il est également primordial de sensibiliser les acteurs économiques à l'importance de l'éthique dans les affaires, car elle constitue la pierre angulaire d'une croissance pérenne.

L'optimisation des ressources constitue un levier crucial dans la quête d'une compétitivité accrue. En effet, l'optimisation implique l'utilisation judicieuse des ressources disponibles pour maximiser les résultats, qu'il s'agisse de l'amélioration des processus opérationnels, de la gestion du temps ou encore de l'adoption de technologies novatrices. Dans un contexte entrepreneurial, l'optimisation permet non seulement d'augmenter la productivité, mais aussi de réduire les coûts, tout en renforçant la capacité des entreprises à s'adapter aux exigences du marché. L'optimisation des ressources ne se limite pas aux aspects opérationnels, elle s'étend également à la sphère fiscale. Ainsi, lorsqu'elle est pratiquée dans un cadre légal et éthique, l'optimisation fiscale offre aux entreprises la possibilité de structurer leurs affaires de manière à minimiser la

charge fiscale, sans pour autant transgresser les lois. À ce propos, il convient de rappeler le célèbre jugement de la Cour suprême des États-Unis, stipulant que "chacun peut organiser ses affaires de manière à ce que ses impôts soient aussi bas que possible; il n'y a même pas de devoir patriotique d'augmenter ses impôts". Ce principe met en lumière la légitimité d'une telle démarche, à condition qu'elle se fasse dans le respect strict des cadres légaux.

L'adoption d'une culture d'innovation s'avère, quant à elle, indispensable pour soutenir l'entrepreneuriat, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPME). L'innovation constitue un moteur puissant de croissance, en permettant aux entreprises de développer de nouveaux produits, d'améliorer leurs processus internes et de s'adapter aux évolutions du marché. Il est essentiel de créer un environnement propice à la créativité, où l'expérimentation est valorisée et où l'échec est perçu comme une étape naturelle du processus d'innovation. Cela passe, entre autres, par le soutien aux initiatives de recherche et développement (R&D), l'octroi d'incitations fiscales pour les investissements dans l'innovation, ainsi que la mise en place de structures de soutien telles que les incubateurs et accélérateurs. Ces dispositifs peuvent jouer un rôle déterminant en offrant aux entrepreneurs un cadre sécurisé pour tester et développer leurs idées.

De plus, l'adoption de technologies avancées comme l'intelligence artificielle (IA) et le machine learning ouvre des perspectives considérables pour optimiser les processus, personnaliser l'expérience client et accroître l'efficacité opérationnelle. Ces technologies offrent aux TPME des outils puissants pour automatiser les tâches répétitives, analyser des volumes importants de données et obtenir des insights précieux pour orienter leurs décisions stratégiques. En facilitant l'accès à ces technologies aux entreprises de petite taille, celles-ci pourraient non seulement optimiser leurs opérations, mais aussi se positionner de manière plus compétitive sur un marché de plus en plus globalisé.

Il convient également d'établir des liens clairs entre intégrité, innovation et optimisation. Une entreprise qui s'engage dans des pratiques transparentes et éthiques est plus à même de nouer des

partenariats de confiance, tant au niveau national qu'international. Ces relations renforcent la capacité des entreprises à innover en accédant à de nouvelles ressources et opportunités. De surcroît, l'optimisation des ressources, lorsqu'elle est bien maîtrisée, permet d'allouer une partie de ces gains à des investissements dans l'innovation technologique, renforçant ainsi la compétitivité des entreprises. Enfin, un autre levier essentiel pour promouvoir ces dynamiques est de favoriser des espaces de collaboration et d'échanges entre entrepreneurs, institutions et grandes entreprises.

Vers un avenir entrepreneurial transparent et inclusif

En conclusion, l'entrepreneuriat au Maroc se trouve à la croisée d'une grande ambition et de défis structurels profonds. Pour que le dynamisme et la créativité de la jeunesse marocaine s'épanouissent pleinement, il est impératif de promouvoir des réformes audacieuses et cohérentes. Cela implique de renforcer la transparence, de simplifier les procédures administratives, de diversifier les sources de financement, et d'adopter les nouvelles technologies au service de l'innovation.

Dans cette quête de développement durable et inclusif, la clé réside dans la création d'un écosystème entrepreneurial où les valeurs d'intégrité, de mérite et de compétence priment sur les intérêts particuliers. La transparence dans la gouvernance, l'efficacité des réglementations et l'équité dans l'accès aux ressources doivent constituer les piliers d'une économie moderne et compétitive. À travers des réformes structurelles et un engagement continu, le Maroc pourra libérer tout le potentiel entrepreneurial de sa jeunesse et tracer un chemin vers une prospérité partagée et durable.

Ce chemin demande non seulement une volonté politique, mais aussi un engagement collectif de tous les acteurs économiques et sociaux, afin de bâtir un avenir où chaque entrepreneur, quelle que soit sa région ou sa taille, puisse avoir accès aux opportunités et contribuer à l'essor économique du pays.



Far Yassine Assouali
Ingénieur d'Etat en génie civil

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

BUDGÉT- IVORE	FARMI- NEUX	SEBINO	EFFRAYÉ	NICKEL	DÉMAR- CATION	LITHIUM LEVANT	A LA GOMME MAUDIT	ALLÉGO- RIQUE
↓	↓		↓	↓	↓	↓	↓	↓
NÉON		BAVARD MET LES BOUTS	↓		POÉSIE SCANDEE SÉPARER			
COMBIN- AISON SODIUM	↓			PAGE	↓		TRÈS BIEN ARRIVÉ	
↓		ROULÉ	↓	EN CRISE		VALLÉE	↓	
QUI FAIT PLEURER	↓							
À L'ENVERS GRIMACE		QUARTIER DE CAEN	↓	PRONOM	↓	PÂTE IMPERIAL PROPHÈTE		
↓			VILLE D'ANGL ETERRE	TRÈS MINCE				GRECQUE
FÉCULE		VILLE D'ITALIE VAGUE	↓				EN VENTE ÉCHANGE	
↓				GRECQUE		GAÏNE	↓	
BONNE ACTION	↓	LOLO	↓			APERÇU		EXCLAM- ATION
ROMAINS	↓	EN PHOTO	↓			RÉSOL- UTION	↓	
FIN D'ANNÉE	↓	GITAN	↓					

Solution mots flechés d'hier

BALETTE	UNIV DE BOURNE	E	MUR- A MUR	BARON DE ROCHOU	S	ACCEPTÉ D'AVANT	CASE	APPRO- CHÉ EN BOITE	A	RICHE	FIN FINNÉ
A	R	G	E	N	T	CERNE MARTIN RUE	P	O	C	H	È
PARTE DU NÉANT	E	A	T	R	E	REPLIQUE					
O	S	L	O	R	E	A	EN TRAPÈZ	U	P		GAÏNE
CARTES DE LA RÉDACTION	I	A CONSEIL CLAMER	R	E	I	R	A CONSEIL TOURTEL	C	I	P	È
A	S	DINER	V	A	L	S	RENCH PROSE	S	E	T	
CRACK ROUSSIN	T	H	E	E	E	E	LACINE	N			U
SANS AUCUN DOUTE	A	QUARTIER DE CLANCY	T	L		C	DEU PILULE D'OPÉRA	H	O	I	S
UN	I	OTTONE NARASCO	E	P	U	I	S	E	E		VILLE D'ZOUER
CANON	C	SAUT	V	O	T	A	RAMP	P	R	È	
N	E	E	E	E	E	T	EN VÉLO	U	V	E	S
VERGE DU MORON	A	DE CARRÉE	A	U	R	A	MÉTOD ES	U	S		EN VYSSO
CNOÛ	E	L	U			C	A	S	E	R	N

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Bouabou

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouabty
Mourad Tabet
Wafaa Mejloubi
Mehdi Oussout
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafer

Service technique
Khadja Sali (Responsable)
Myriam Rahane
Khadja Halali
Mariama Farhi
Elkandoussi Elmoudi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Talbaa

Photographe
Ahmed Laraki

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Ladyoune)
Abdelali Khalfad
(Essouira)

Collaborateurs
Choukib Salencan
Khali Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca - Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gaha

Mouna El Youssefi
Leubna Baghdad
Latifa Mousab
Rkia Ait Dahman
Sihem Zaïer
Fedwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Editions
Maghébines

Distribution
SAFRESSE
Dossier de presse
130/64

Site web:
www.libe.ma

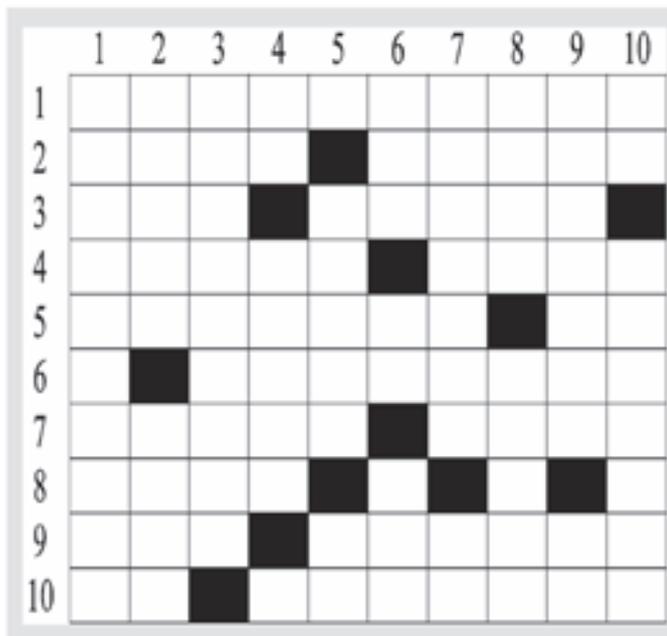
Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Au milieu du vers
- 2- Fameux tsar - Touche
- 3- Eau d'Afrique - Sectateur
- 4- Triangle d'estuaire - Passé l'heure
- 5- Portugaise - Forme d'avoir
- 6- Continent Englouti
- 7- Infatuée - Toucher
- 8- Sans compagnie
- 9- Actionnée - Il sait parler
- 10- Coordonnant - Vieille cornemuse

VERTICALEMENT

- 1- Brahmanisme
- 2- Bassin de ménagère - Se déplace (Se ...)
- 3- Ductile
- 4- Dans latin - Empereur romain
- 5- Pièce - Contracté
- 6- Base de lancement - Défini - Clou fileté
- 7- Contrefont - Personnel
- 8- Abandonna - Mollusque creuseur
- 9- Sifflerait - Font le rat
- 10- Liant - Pénurie

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	7	8	1	6				
5	9		3	2	1	4		
			7					
	2	1	8	6	7			
1			2				3	
8	9	7		6	1			
			9					
7	1	2		3	4	5		
3	4	7	2					

Difficile

9		8					7	
	7			4	6			
			6	9	3			
2		1			9			
4	3					5	6	
		9		7			2	
		4	9	7				
		3	4			8		
6				5			9	

Moyen

8			2	9				3
	2	3	1		6	8		
	7	6	8					
	2	9	5	7	1			
			4	1	5			
	5	4		7	8		2	
9		4	3					1

Expert

			2	6				
	4							2
3	7	6				5		
		5	4		9			
1			3					6
		2	8	9				
	9		7		5		8	
2							3	
	1	5						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	4	1	2	5	9	8	6	7
5	7	6	8	4	3	9	2	1
9	8	2	7	1	6	4	5	3
4	9	5	1	8	7	6	3	2
2	3	7	6	9	5	1	4	8
1	6	8	3	2	4	7	9	5
7	5	3	9	6	8	2	1	4
6	2	4	5	7	1	3	8	9
8	1	9	4	3	2	5	7	6

Difficile

3	1	2	9	7	6	5	8	4
8	7	4	5	2	1	6	3	9
5	6	9	4	3	8	2	7	1
1	5	6	3	4	2	8	9	7
9	3	7	8	6	5	1	4	2
4	2	8	1	9	7	3	5	6
2	8	5	7	1	4	9	6	3
6	4	3	2	8	9	7	1	5
7	9	1	6	5	3	4	2	8

Moyen

3	2	9	5	8	4	7	6	1
5	7	8	6	1	9	4	2	3
6	4	1	2	3	7	5	9	8
4	5	3	9	2	6	1	8	7
8	6	2	7	5	1	9	3	4
9	1	7	8	4	3	6	5	2
7	3	5	1	9	2	8	4	6
2	9	6	4	7	8	3	1	5
1	8	4	3	6	5	2	7	9

Expert

3	9	4	5	1	2	7	6	8
8	5	7	9	6	3	2	4	1
6	1	2	8	7	4	5	9	3
1	2	9	4	3	5	8	7	6
7	8	6	1	2	9	4	3	5
5	4	3	7	8	6	9	1	2
4	7	1	6	5	8	3	2	9
2	6	8	3	9	7	1	5	4
9	3	5	2	4	1	6	8	7

Moulay Yacoub

L'ONEE met en service un projet de 50 MDH pour renforcer l'alimentation en eau potable

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) – branche Eau, vient de mettre en service récemment un projet de renforcement de l'alimentation en eau potable au niveau de la province de Moulay Yacoub pour un coût total de 50 millions de dirhams (MDH).

Ce projet, dont l'exploitation a démarré fin juillet dernier, comprend la pose de 22 km de canalisations d'un diamètre de 500 mm, la construction et l'équipement de deux stations de pompage et leur raccordement au réseau électrique ainsi que la construction de deux réservoirs d'eau d'une capacité chacune de 1000 m³ et 800 m³.

Financé entièrement par l'ONEE, ce projet cible à terme 11 communes et 200.000 personnes à Moulay Yacoub, a précisé, dans une déclaration à la MAP, la cheffe de service Exploitation et maintenance à la direction provinciale de Fès de l'ONEE (branche eau), Imane Amrani.

Mme Amrani a expliqué qu'à cause du stress hydrique dont souffre le Royaume, plusieurs perturbations ont été enregistrées au début de l'été au niveau des communes de Sbaâ Rwadi et Laâjira et des douars avoisinants, ayant entraîné dans certains cas des coupures d'eau.

En effet, a-t-elle détaillé, une chute de production a été constatée en particulier au niveau des forages d'Aïn Boukhnafer, avec un débit qui est passé de 60 l/s à moins de 30 l/s provoquant un déficit de plus de 50%.

Cette situation a incité l'Office à mettre en place un programme de distribution en concertation avec les autorités locales, a rappelé Mme Amrani, notant que le centre de Moulay Yacoub a continué à être desservi de façon normale.

Pour résorber le déficit, l'ONEE a accéléré le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable à partir des ouvrages de production de la ville de Fès qui est alimentée à partir du barrage Idriiss 1er.

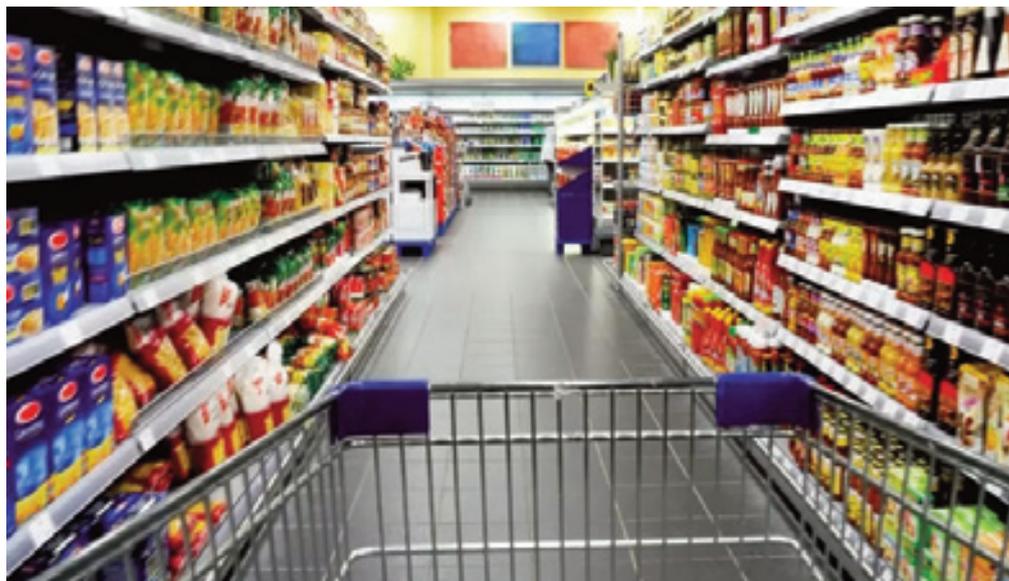
Les nouvelles stations de pompage produisent désormais un débit de 150 l/s qui permettront à moyen et long termes de répondre aux besoins en eau potable des communes de Moulay Yacoub, Sbaâ Rwadi et Laâjira, a affirmé la responsable de l'ONEE, ajoutant que dans sa deuxième phase, ce projet couvrira les communes de Sebti Loudaya, Mikess et Sidi Daoud.

A cette occasion, Mme Amrani a souligné qu'il est impératif de prendre en considération les années de sécheresse successives qu'a connues le Maroc et le coût des ressources hydriques, exhortant les usagers à rationaliser leur utilisation de l'eau potable en la consommant de manière responsable.

Elle a ajouté que les équipes de l'ONEE restent mobilisées pour assurer une alimentation régulière en eau potable.

Conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires

Les prix à la consommation bondissent de 1,7% à fin août dernier



L'inflation a bondi au cours du mois d'août 2024. Selon le Haut-commissariat au plan (HCP), l'indice des prix à la consommation (IPC) a en effet enregistré une hausse de 1,7% par rapport au même mois de l'année 2023.

L'inflation continue ainsi de s'inscrire dans une tendance haussière, les prix à la consommation ayant enregistré leur huitième hausse consécutive de l'année en cours. En effet, cette nouvelle hausse de l'IPC intervient après les hausses enregistrées durant les mois de janvier (2,3%), février (0,3%), mars (0,9%), avril (0,2%), mai (0,4%), juin (1,8%) et juillet (1,3%).

Selon les explications de l'institution chargée de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, l'évolution de l'IPC observée en août dernier est la « conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 2% et de celui des produits non alimentaires de 1,4% ».

En ce qui concerne les produits non alimentaires, les variations vont d'une baisse de 1,4% pour la « Santé » à une hausse de 3,7% pour le « Logement, eau, gaz, électricité et autres

combustibles », a également relevé le Haut-commissariat dans sa note d'information relative à l'Indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août 2024.

A titre de rappel, la hausse de l'IPC de 1,3% enregistrée en juillet 2024 avait été attribuée à celle de l'indice des produits non alimentaires de 1,8% et de celui des produits alimentaires de 0,5%. Pour les produits non alimentaires, les variations étaient allées d'une baisse de 1,2% pour la « Santé » à une hausse de 3,8% pour le « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ».

L'indicateur d'inflation sous-jacente en hausse de 0,3% sur un mois et de 2,6% sur une année

Dans sa note, l'organisme public indique en outre que l'IPC a connu, au cours du mois d'août 2024, une hausse de 0,8% par rapport au mois précédent, expliquant que « cette variation est le résultat de la hausse de 1,8% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires ».

Selon la même source, les hausses des produits ali-

mentaires observées entre juillet et août 2024 ont concerné principalement les « Viandes » (6,8%), le « Lait, fromage et œufs » (3,5%), les « Poissons et fruits de mer » (2,8%), les « Légumes » (2,4%), le « Café, thé et cacao » (0,3%) et les « Huiles et graisses » (0,1%).

En revanche, poursuit le Haut-commissariat, les prix ont diminué de 4% pour les « Fruits ». Pour les produits non alimentaires, la baisse a concerné principalement les prix des « Carburants » avec 1,8%, a-t-il fait savoir.

A titre de comparaison, les baisses des produits alimentaires observées entre juin et juillet 2024 avaient concerné principalement les « Légumes » (6,5%), le « Lait, fromage et œufs » (1,0%) et les « Huiles et graisses » (0,5%).

En revanche, les prix avaient augmenté de 4,7% pour les « Poissons et fruits de mer », de 0,9% pour les « Fruits » et de 0,4% pour le « Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie », comme l'avait souligné le HCP dans sa précédente note affirmant, pour ce qui est des produits non alimentaires, que la hausse avait concerné principalement les prix des « Carburants » avec 1,3%.

A noter que les hausses les plus importantes observées en août dernier ont été enregistrées à Al-Hoceima (2,8%), à Safi (1,5%), à Errachidia (1,2%), à Agadir, Dakhla, Settat et Beni-Mellal (1,1%), à Oujda (1,0%), à Fès et Tétouan (0,9%), à Kénitra (0,8%), à Meknès (0,7%), à Casablanca, Marrakech et Rabat (0,6%), à Guelmim (0,5%) et à Tanger et Laâyoune (0,4%).

Entre juin et juillet 2024, rappelons que les baisses les plus importantes de l'IPC avaient été enregistrées à Errachidia (1,1%), à Safi (1,0%), à Fès et Marrakech et Dakhla (0,5%), à Agadir et Rabat (0,4%) et à Oujda, Meknès et Settat (0,3%).

Toujours selon l'institution, des hausses avaient été enregistrées durant cette même période à Laâyoune et Beni-Mellal avec 0,5%, à Kénitra avec 0,4% et à Tanger et Guelmim avec 0,2%.

A la lecture de l'évolution de l'IPC telle qu'observée au cours du mois d'août 2024, le Haut-commissariat a déduit que l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu une hausse de 0,3% par rapport au mois de juillet 2024 et de 2,6% par rapport au mois d'août 2023.

Alain Bouthy

Tourisme : 59,4 MMDH de recettes en devises à fin juillet

Les recettes touristiques en devises ont atteint 59,4 milliards de dirhams (MMDH) durant les sept premiers mois de 2024, a indiqué, jeudi à Rabat, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire, Fatim-Zahra Ammor.

Mme Ammor, qui présentait le bilan de la saison estivale lors de la réunion hebdomadaire du Conseil de gouvernement, a précisé que ces recettes ont affiché une croissance de 3,5% par rapport à la même période un an auparavant, soit une hausse de 2 MMDH, a rapporté le ministre délégué chargé des

Relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement, Mustapha Baitas, lors d'un point de presse à l'issue de cette réunion.

Et de poursuivre que la ministre a fait savoir que les arrivées touristiques se sont élevées à 4,4 millions de personnes durant les mois de juillet et d'août, en hausse de 21% comparativement à la même période en 2023.

M. Baitas a également indiqué que Mme Ammor a souligné que cette réalisation exceptionnelle a permis d'enregistrer un record de 11,8 millions d'arri-

vées touristiques au cours des huit premiers mois de cette année, soit une augmentation de 1,6 million de personnes par rapport à fin août 2023.

D'après la ministre, ce bilan s'inscrit dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route du tourisme 2023-2026, lancée par le gouvernement en mars 2023 et qui s'articule notamment autour du renforcement de la liaison aérienne et de la consolidation des efforts de commercialisation, ce qui a permis d'augmenter la capacité du transport aérien de 30% par rapport à 2023.

L'intelligence artificielle au cœur du 6^{ème} African Digital Summit

L'intelligence artificielle (IA) sera au cœur de la 6^{ème} édition de l'African Digital Summit prévue en octobre 2024, a affirmé, jeudi à Casablanca, le président du Groupement des annonceurs du Maroc (GAM), Youssef Cheikhi.

Initié par le GAM, le 6^{ème} African Digital Summit s'affirme comme un rendez-vous incontournable du digital en Afrique et vise à connecter les acteurs du numérique à travers le continent, en mettant en lumière les défis et opportunités liés à l'introduction de

l'intelligence artificielle, a indiqué M. Cheikhi lors de la conférence de présentation de ce sommet.

Il a, à cette occasion, fait remarquer que cette édition se déroule dans un contexte de transformation rapide, où l'intelligence artificielle offre de nombreuses opportunités tout en posant des défis, notamment en matière d'énergie et de talents, rapporte la MAP.

Et d'ajouter que l'African Digital Summit, lancé en 2014, se veut une immersion totale dans les tendances du digital et constitue une plateforme d'échange et de networking entre les marques, annonceurs et startups.

L'espace dédié aux startups, présent chaque année lors du sommet, permet aux jeunes entreprises de rencontrer des décideurs marocains et internationaux, et constitue une occasion unique de connecter l'offre et la demande, tout en favorisant l'innovation dans l'écosystème digital. M. Cheikhi a

également rappelé que le GAM, qui a fêté ses 40 ans cette année, continue de représenter les intérêts des annonceurs marocains, avec un rôle central dans le développement et l'évolution des équipes de marketing.

Avec plus de 100 entreprises adhérentes, le groupement représente 98% des investissements publicitaires au Maroc, a-t-il fait valoir, ajoutant que grâce à son appartenance au réseau mondial des annonceurs, le GAM est en contact permanent avec les évolutions internationales du secteur.

Pour sa part, la présidente du comité scientifique de l'African Digital Summit, Nadia Rahim a expliqué que l'intelligence artificielle est devenue le fil conducteur des discussions, notant que l'IA révolutionne de nombreux secteurs, y compris la relation client, l'e-commerce et la création de contenu.

Elle a, dans ce sens, estimé que les marques devraient s'adapter rapidement à ces



évolutions pour rester compétitives sur le marché africain et international.

Mme Rahim a, parallèlement, abordé l'impact de l'IA sur le marketing sportif, un sujet particulièrement pertinent dans le contexte de la Coupe d'Afrique des Nations et de la Coupe du Monde 2030.

Pour elle, l'IA jouera un rôle central dans l'engage-

ment des fans et dans la création de campagnes marketing plus efficaces, à même de faire rayonner les marques à l'échelle mondiale.

Le 6^{ème} African Digital Summit s'annonce comme un catalyseur de la transformation numérique en Afrique, réunissant des esprits brillants et des experts pour inspirer et impulser les stratégies digitales futures du continent.



Connecter les acteurs du numérique à travers le continent

Salon d'architecture et de design "Index Saudi 2024"

L'artisanat marocain en vedette à Riyad

L'artisanat marocain a signé une présence remarquable au Salon de l'architecture d'intérieur et du design "Index Saudi 2024", organisé actuellement à Riyad en Arabie Saoudite.

Le Maroc est représenté à ce Salon par huit exposants, dont la Maison de l'artisan au Maroc, "Itmanos", spécialisé dans le carrelage et basé à Casablanca, "Chaabi Chic", spécialisé dans le mobilier et basé à Marrakech, "Berbère Home Demo", spécialisé dans les tapis, "Macramé", basé à Bouskoura,

(Newly), spécialisé dans les bijoux en cuivre et "Hema Design & Art", spécialisé dans l'art de la décoration intérieure, aux côtés d'entreprises de renommée mondiale dans le domaine de l'éclairage contemporain, du mobilier de luxe et de designs uniques.

Ce Salon de trois jours qui connaît la participation d'une quarantaine de pays et de 500 exposants et fabricants de produits et des entreprises de design d'intérieur locales et internationales, ainsi que des designers

d'intérieur, des architectes et des distributeurs de divers secteurs du design.

Dans une déclaration à la MAP, Ghalia Sebti, responsable du pavillon "Itmanos", spécialisé dans le carrelage, a indiqué que le Salon "Index Saudi 2024" constitue une grande opportunité pour les artisans marocains de promouvoir le produit marocain et de sceller des partenariats avec des artisans professionnels en Arabie Saoudite et d'autres pays participants, ajoutant

que le marché saoudien est très prometteur compte tenu des énormes projets immobiliers en cours de réalisation dans le cadre de la Vision 2030.

Les pays arabes sont considérés comme le troisième marché en termes d'exportations de l'artisanat marocain. L'Arabie Saoudite est également l'un des marchés immobiliers à la croissance la plus rapide au monde, avec la valeur des projets de construction en cours dans le Royaume s'élevant à 1,5 milliard de dollars.

Ouverture à Essaouira de la 4^{ème} édition du Festival "Joudour"

La 4^{ème} édition du Festival "Joudour" s'est ouverte, jeudi soir à Essaouira, avec une soirée musicale d'une élégance raffinée qui a captivé un public nombreux et enthousiaste.

Organisé par l'Association Racines pour l'art et la culture, cet événement vise à mettre en lumière les précieuses contributions artistiques et culturelles des confréries soufies, ainsi que leur rôle dans la préservation des musiques de transe et des musiques du monde.

Sous les voûtes emblématiques de l'espace socioculturel "Dar Souiri", les spectateurs, dont des amateurs de musique, des artistes et diverses personnalités, ont été emportés par une harmonie parfaite entre tradition et modernité, où chaque performance a réaffirmé l'attachement de la Cité des Alizés à son riche héritage artistique.

Le public a ainsi eu l'occasion d'apprécier une prestation exceptionnelle de Samaâ soufi, brillamment exécutée par l'Ensemble Mogador de la confrérie "Ghaziya".

Sous la direction de l'artiste Ahmed Abdelhak Elkaab, les membres de la troupe ont emmené l'assistance dans un voyage mystique et raffiné, notamment à travers des panégyriques du Prophète Sidna Mohammed (PSL).

Les chants dévotionnels, puisés dans le riche répertoire musical



marocain et empreints de poésie mystique, ont suscité une émotion profonde, unissant les cœurs de diverses confessions, le tout dans une expérience musicale transcendante et universelle.

La soirée s'est poursuivie avec un concert rituel gnaoui animé par l'artiste souiri Abdel Benaddi, accompagné par les invités de la "Tayfa Gnaoua".

Dans une ambiance solennelle, ponctuée de rythmes envoûtants et de chants profonds, le Guembri et

les Qraqeb ont résonné avec force, transportant l'auditoire dans un univers musical riche en symboles et en émotions.

À l'issue de cette soirée d'ouverture, Rachid Laghdira, membre de l'Association organisatrice, a exprimé sa joie de voir le festival renaître après une longue interruption due à la pandémie de Covid-19.

"Cette manifestation ambitieuse de mobiliser toutes les potentialités de la Cité des Alizés afin

de créer un espace de rencontre, d'échange et de dialogue autour de l'importance socio-culturelle des confréries soufies et des musiques de transe, dans le cadre d'un processus créatif et solidaire de grande envergure", a-t-il souligné dans une déclaration à la MAP.

Il a également précisé que le choix du thème de cette édition incarne la profondeur des relations historiques et culturelles entre le Maroc, l'Espagne et le Portugal, renforcées par la décision d'organiser conjointement la Coupe du Monde 2030.

Placée sous le thème "Mogador, Essaouira et les pays de la péninsule Ibérique : un passé enraciné et un avenir prometteur", cette édition propose un programme riche et diversifié, incluant un colloque international, une cérémonie en hommage à des figures littéraires emblématiques, des concerts de musique Gnaoua et des soirées de Samaâ soufi.

Ce rendez-vous culturel de deux jours se veut une occasion unique de découvrir, à travers des échanges et des performances de haut niveau, les multiples facettes de l'héritage culturel d'Essaouira et de discuter des liens entre la musique, la culture et la paix.

Zagora s'apprête à accueillir le Festival international du film documentaire arabo-africain



La ville de Zagora abrite, du 18 au 22 novembre, la 12^{ème} édition du Festival international du film documentaire arabo-africain.

Le cinéma scandinave sera l'invité d'honneur de cette édition qui connaîtra la présence d'une délégation de cinéastes et la projection d'une série de films documentaires de l'Europe du Nord, dans le but de favoriser l'échange culturel entre les deux rives de la Méditerranée, indique un communiqué de l'Association du film documentaire de Zagora.

Le jury de la compétition officielle se compose du réalisateur et acteur marocain Driss Roukh en tant que président, de l'acteur et réalisateur islandais Ingo Arnason et de la directrice des ventes et marketing des studios italiens Cinecitta, Lucia Milazzotto, en tant que membres,

font savoir les organisateurs, précisant avoir reçu 110 candidatures de films des quatre coins du monde, dont 27 ont été sélectionnés.

Le programme du festival prévoit un master class animé par le philosophe français François Jullien, directeur de l'Institut de la pensée moderne à l'Université Paris Diderot, axée sur son expérience et sa vision de la relation entre le cinéma et la pensée moderne.

L'agenda de cet événement culturel sera rehaussé par des hommages à de nombreuses personnalités nationales et étrangères du cinéma, des arts et de la culture. En outre, cette édition sera marquée par l'organisation de la cérémonie de signature de l'ouvrage "Ridaï Al-Nissyan" de l'écrivain et réalisateur Driss Roukh et d'ateliers cinématographiques en

faveur d'enfants et d'élèves de l'enseignement secondaire. Les cinéphiles seront, par ailleurs, invités à une conférence placée sous le thème "Le réalisme dans le film documentaire" avec la participation de critiques et de réalisateurs qui discuteront de l'évolution de ce genre dans le cinéma marocain.

Les organisateurs font également état d'une projection en plein air, ponctuée de séquences musicales, en vue de célébrer la beauté du Sahara dans une ambiance enchantée et profiter d'une expérience cinématographique unique.

Des projections de films à la prison locale de Zagora et des visites aux associations des personnes à besoins spécifiques sont également au programme afin de permettre à ces catégories sociales de bénéficier pleinement des festivités.

Participation du Maroc au Festival du film pour la jeunesse d'Hurghada

Le rideau a été levé, jeudi soir, sur la deuxième édition du Festival du film pour la jeunesse d'Hurghada, avec la participation de plusieurs pays arabes et étrangers, dont le Maroc.

Le Royaume est représenté dans ce festival, qui se poursuit jusqu'au 24 septembre, par le film "L'esclave" du réalisateur Abdelilah El Jaouhari dans la catégorie des longs métrages, ainsi que par le film "Ayyur" (Lune) de la réalisatrice Zineb Wakrim dans la catégorie des courts métrages.

Cette édition connaît la participation de plusieurs œuvres cinématographiques de différents pays, notamment l'Égypte, la Syrie, l'Irak, Oman, la Tunisie, l'Arabie Saoudite, l'Italie, les États-Unis, la Russie, le Kenya, l'Inde, la Malaisie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Argentine, la Croatie et l'Allemagne.

Selon les organisateurs, cette grande diversité cinématographique reflète l'engagement du Festival à soutenir les jeunes talents du 7ème art à travers le monde et à offrir une plateforme pour présenter leurs œuvres artistiques à un large public.

La cérémonie d'ouverture de cette 2ème édition a été marquée par un hommage rendu à des artistes inspirants du monde du cinéma, notamment l'actrice libanaise Diamond Abou Abboud, la réalisatrice Sandra Nachaat et le producteur égyptien Hisham Abdel Khalek.



Le Festival du film pour la jeunesse d'Hurghada, organisé par la "Fondation arts pour la culture et les médias", comprend des compétitions pour les films de jeunes, notamment les premières œuvres des

réalisateurs et scénaristes, ou encore des films abordant des problématiques spécifiques liées à la jeunesse, ainsi qu'une compétition pour les films des étudiants.

Bouillon de culture

Festival Izouran

La deuxième édition du Festival Izouran, une manifestation culturelle et artistique visant la préservation du patrimoine oral amazigh, aura lieu du 18 au 21 octobre prochain au Ksar d'Ait Ben Haddou (province d'Ouarzazate).

Organisé par l'Association We Speak Citizen, le festival invite, à travers une programmation riche et variée, à redécouvrir la culture amazighe et les différents aspects du patrimoine immatériel dans le cadre enchanteur des oasis et kasbahs du site historique d'Ait Ben Haddou.

Le festival connaîtra la participation d'un parterre d'académiciens, d'écrivains et de conteurs du Maroc, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la République du Congo et du Sénégal, indiquent les organisateurs.

Le festival Izouran, ajoute la même source, rend hommage à la poétesse amazighe Mririda Nait Attik, dont les œuvres incarnent les valeurs de liberté, d'attachement à la terre et de nostalgie des racines, soulignant ainsi l'importance de la poésie dans la tradition orale amazighe.

Au menu du festival figurent plusieurs activités dont des conférences axées sur le rôle des formes d'expression artistique contemporaines dans la préservation du patrimoine immatériel africain, des soirées musicales célébrant la musique amazighe, des spectacles de contes et des ateliers artisanaux dans les domaines de la bijouterie, de la broderie, du tatouage et du maquillage traditionnel.

Le programme comprend également des visites guidées au Ksar d'Ait Ben Haddou et à la vallée d'Ounila, en sus d'une rencontre littéraire autour des nouvelles publications du centre culturel et de recherche "la Maison de l'Oralité-Tigmi n Wawal".

L'ISMAC honore ses nouveaux lauréats

L'Institut supérieur des métiers du cinéma et de l'audiovisuel (ISMAC) a organisé, mercredi soir à Rabat, une cérémonie de remise des diplômes aux lauréats de sa neuvième promotion du cycle de licence, au titre de l'année universitaire 2023/2024.

Cette cérémonie, organisée au site archéologique de Chellah, intervient dans le cadre de la nouvelle dynamique adoptée par l'ISMAC au titre de la rentrée universitaire 2023/2024, basée sur une approche globale de formation mettant toutes les ressources techniques et artistiques nécessaires à la disposition des étudiants.

Cet événement, rehaussé par la présence de personnalités issues des sphères culturelles, médiatiques et diplomatiques ainsi qu'un grand nombre d'étudiants d'autres cycles de l'ISMAC, a été notamment marquée par la projection d'extraits des productions cinématographiques créées par les étudiants dans le cadre de leur formation ainsi que par un spectacle musical du groupe "Abidat Rma".

Intervenant à l'ouverture de cet événement, le secrétaire général du départe-

ment de la Communication au ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Abdelaziz El Boujdaini, a rendu hommage à tous les cadres et composantes de l'ISMAC (enseignants, administrateurs et étudiants), mettant en avant leurs efforts visant à optimiser la formation au sein de cette institution distinguée.

Il a souligné, à cet égard, le besoin urgent de compétences dans le domaine audiovisuel au Maroc, notant que l'ISMAC joue un rôle d'avant-garde dans la promotion de compétences hautement qualifiées.

Le secrétaire général du département de la Communication a appelé les lauréats à faire preuve de responsabilité et de patriotisme afin de relever les défis de développement culturel et créatif, rappelant leur rôle dans le renforcement et l'enrichissement de la scène culturelle et cinématographique nationale et internationale.

Il a évoqué, à cette occasion, les efforts consentis par le département de la Communication pour développer le secteur cinématographique dans son ensemble, et pour améliorer et moder-

niser les cursus de formation au sein de l'ISMAC.

Il a, à cet égard, cité l'ouverture de plusieurs nouvelles spécialités à même de contribuer à accompagner le développement technologique des secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, outre le renforcement des partenariats internationaux en paraphant plusieurs accords de coopération avec des institutions académiques et de recherche de pointe sur la scène internationale.

Le directeur de l'ISMAC, Hakim Belabbès a, pour sa part, appelé les lauréats à "adhérer à l'esprit et à la philosophie de leur formation au sein de l'Institut, basée sur la promotion d'idées créatives".

Il a saisi cette occasion pour rappeler aux étudiants "la grande responsabilité morale et sociale qui leur échoit, compte tenu de leur statut de créateurs de films pouvant influencer l'esprit et la conscience du public", les invitant à "engager une réflexion profonde sur l'utilité de leurs œuvres futures qui ne doivent pas se limiter au divertissement mais livrer un sublime message humanitaire".

Concernant la philosophie de la formation au sein de l'ISMAC, M. Belabbès a fait observer que "l'ouverture est le trait principal qui caractérise le processus pédagogique au sein de l'institution", notant les efforts consentis pour accompagner le développement technologique en offrant de nouvelles spécialités et outils de formation, comme les langues, l'intelligence artificielle, les jeux vidéo et les dessins animés.

De leur côté, les lauréats de l'ISMAC ont exprimé leur joie et leur fierté d'appartenir à cette institution qui a mis à leur disposition, durant toute la période de formation, les moyens nécessaires pour surmonter les difficultés et acquérir les compétences techniques et artistiques.

Fondé en 2012, l'ISMAC est un établissement d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, département de la Communication, offrant une formation académique distinguée et gratuite dans les métiers des secteurs de l'audiovisuel et du cinéma.

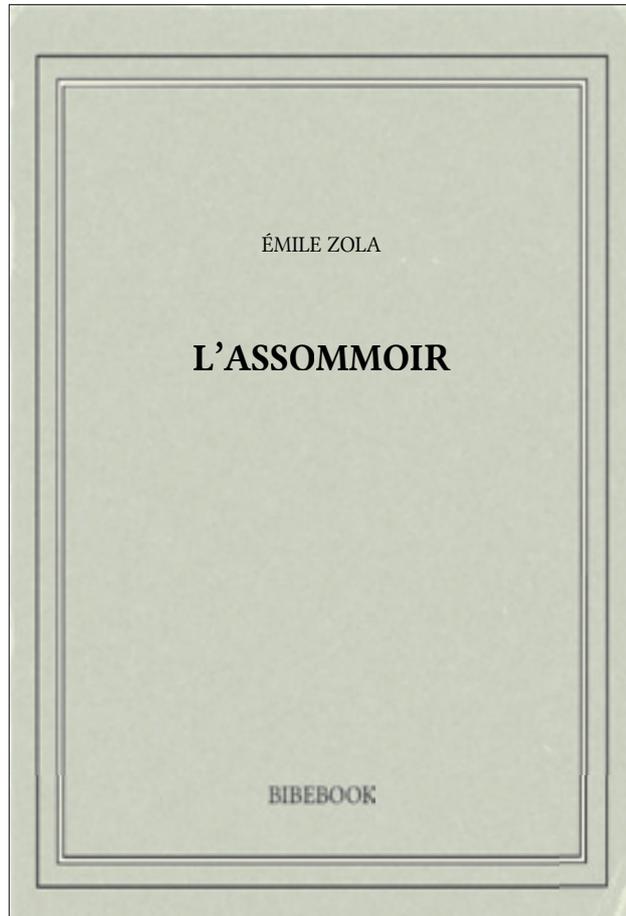
Maintenant, Nana était ouvrière, elle gagnait quarante sous chez Titreville, la maison de la rue du Caire où elle avait fait son apprentissage. Les Coupeau ne voulaient pas la changer, pour qu'elle restât sous la surveillance de madame Lerat, qui était première dans l'atelier depuis dix ans. Le matin, pendant que la mère regardait l'heure au coucou, la petite partait toute seule, l'air gentil, serrée aux épaules par sa vieille robe noire trop étroite et trop courte; et madame Lerat était chargée de constater l'heure de son arrivée, qu'elle disait ensuite à Gervaise. On lui donnait vingt minutes pour aller de la rue de la Goutte-d'Or à la rue du Caire, ce qui était suffisant, car ces tortillons de filles ont des jambes de cerf. Des fois, elle arrivait juste, mais si rouge, si essoufflée, qu'elle venait bien sûr de dégringoler de la barrière en dix minutes, après avoir musé en chemin. Le plus souvent, elle avait sept minutes, huit minutes de retard; et, jusqu'au soir, elle se montrait très câline pour sa tante, avec des yeux suppliants, tâchant ainsi de la toucher et de l'empêcher de parler. Madame Lerat, qui comprenait la jeunesse, mentait aux Coupeau, mais en sermonnant Nana dans des bavardages interminables, où elle parlait de sa responsabilité et des dangers qu'une jeune fille courrait sur le pavé de Paris. Ah ! Dieu de Dieu ! la poursuivait-on assez elle-même ! Elle couvrait sa nièce de ses yeux allumés de continuelles préoccupations polissonnes, elle restait tout échauffée à l'idée de garder et de mijoter l'innocence de ce pauvre petit chat.

- Vois-tu, lui répétait-elle, il faut tout me dire. Je suis trop bonne pour toi, je n'aurais plus qu'à me jeter à la Seine, s'il t'arrivait un malheur... Entends-tu, mon petit chat, si des hommes te parlaient, il faudrait tout me répéter, tout, sans oublier un mot... Hein ? on ne t'a encore rien dit, tu me le jures ?

Nana riait alors d'un rire qui lui pinçait drôlement la bouche. Non, non, les hommes ne lui parlaient pas. Elle marchait trop vite. Puis, qu'est-ce qu'ils lui auraient dit ? elle n'avait rien à démêler avec eux, peut-être ! Et elle expliquait ses retards d'un air de niaise: elle s'était arrêtée pour regarder les images, ou bien elle avait accompagné Pauline qui savait des histoires. On pouvait la suivre, si on ne la croyait pas; elle ne quittait même jamais le trottoir de gauche; et elle filait joliment, elle devançait toutes les autres demoiselles, comme une voiture. Un jour, à la vérité, madame Lerat l'avait surprise, rue du Petit-Carreau, le nez en l'air, riant avec trois autres traînées de fleuristes, parce qu'un homme se faisait la barbe, à une fenêtre; mais la petite s'était fâchée, en jurant qu'elle entraînait justement chez le boulanger du coin acheter un pain d'un sou.

- Oh ! je veille, n'ayez pas peur, disait la grande veuve aux Coupeau. Je vous réponds d'elle comme de moi-même. Si un salaud voulait seulement la pincer, je me mettrais plutôt en travers.

L'atelier, chez Titreville, était une grande pièce à l'entresol, avec un large établi posé sur des tréteaux, occupant tout le milieu. Le long des quatre murs vides, dont le papier d'un gris pisseux montrait



le plâtre par des éraflures, s'allongeaient des étagères encombrées de vieux cartons, de paquets, de modèles de rebut oubliés là sous une épaisse couche de poussière. Au plafond, le gaz avait passé comme un badigeon de suie. Les deux fenêtres s'ouvraient si larges, que les ouvrières, sans quitter l'établi, voyaient défilier le monde sur le trottoir d'en face.

Madame Lerat, pour donner l'exemple, arrivait la première. Puis, la porte battait pendant un quart d'heure, tous les petits bonnichons de fleuristes entraient à la débandade, suantes, décoiffées. Un matin de juillet, Nana se présenta la dernière, ce qui d'ailleurs était assez dans ses habitudes.

- Ah bien ! dit-elle, ce ne sera pas malheureux quand j'aurai voiture !

Et, sans même ôter son chapeau, un caloquet noir qu'elle appelait sa casquette et qu'elle était lasse de retaper, elle s'approcha de la fenêtre, se pencha à droite et à gauche, pour voir dans la rue.

- Qu'est-ce que tu regardes donc ? lui demanda madame Lerat, méfiante. Est-ce que ton père t'a accompagnée ?

- Non, bien sûr, répondit Nana tranquillement. Je ne regarde rien... Je regarde qu'il fait joliment chaud. Vrai, il y a de quoi vous donner du mal à vous faire courir ainsi.

La matinée fut d'une chaleur étouffante. Les ouvrières avaient baissé les jalousies, entre lesquelles elles mouchardaient le mouvement de la rue; et elles s'étaient enfin mises au travail, rangées des deux côtés de la table, dont

madame Lerat occupait seule le haut bout. Elles étaient huit, ayant chacune devant soi son pot à colle, sa pince, ses outils et sa pelote à gaufrer. Sur l'établi traînait un fouillis de fils de fer, de bobines, d'ouate, de papier vert et de papier marron, de feuilles et de pétales taillés dans de la soie, du satin ou du velours. Au milieu, dans le goulot d'une grande carafe, une fleuriste avait fourré un petit bouquet de deux sous, qui se fanait depuis la veille à son corsage.

- Ah ! vous ne savez pas, dit Léonie, une jolie brune, en se penchant sur sa pelote où elle gaufrait des pétales de rose, eh bien ! cette pauvre Caroline est joliment malheureuse avec ce garçon qui venait l'attendre le soir.

Nana, en train de couper de minces bandes de papier vert, s'écria :

- Pardi ! un homme qui lui fait des queues tous les jours ! L'atelier fut pris d'une gaieté sournoise, et madame Lerat dut se montrer sévère. Elle pinça le nez, en murmurant :

- Tu es propre, ma fille, tu as de jolis mots ! Je rapporterai ça à ton père, nous verrons si ça lui plaira. Nana gonfla les joues, comme si elle retenait un grand rire. Ah bien ! son père ! il en disait d'autres ! Mais Léonie, tout d'un coup, souffla très bas et très vite :

- Eh ! méfiez-vous ! la patronne ! En effet, madame Titreville, une longue femme sèche, entra. Elle se tenait d'ordinaire en bas, dans le magasin. Les ouvrières la craignaient beaucoup, parce qu'elle ne plaisantait jamais. Elle fit lente-

ment le tour de l'établi, au-dessus duquel maintenant toutes les nuques restaient penchées, silencieuses et actives. Elle traita une ouvrière de sabot, l'obligea à recommencer une marguerite. Puis, elle s'en alla de l'air raide dont elle était venue.

- Houp ! houp ! répéta Nana, au milieu d'un grognement général.

- Mesdemoiselles, vraiment, mesdemoiselles ! dit madame Lerat qui voulut prendre un air de sévérité. Vous me forcerez à des mesures...

Mais on ne l'écoutait pas, on ne la craignait guère. Elle se montrait trop tolérante, chatouillée parmi ces petites qui avaient de la rigolade plein les yeux, les prenant à part pour leur tirer les vers du nez sur leurs amants, leur faisant même les cartes, lorsqu'un bout de l'établi était libre. Sa peau dure, sa carcasse de gendarme tressautait d'une joie dansante de commère, dès qu'on était sur le chapitre de la bagatelle. Elle se blessait seulement des mots crus; pourvu qu'on n'employât pas les mots crus, on pouvait tout dire.

Vrai ! Nana complétait à l'atelier une jolie éducation ! Oh ! elle avait des dispositions, bien sûr. Mais ça l'achevait, la fréquentation d'un tas de filles déjà éreintées de misère et de vice. On était là les unes sur les autres, on se pourrissait ensemble; juste l'histoire des paniers de pommes, quand il y a des pommes gâtées. Sans doute, on se tenait devant la société, on évitait de paraître trop rosse de caractère, trop dégoûtante d'expressions.

Enfin, on posait pour la demoiselle comme il faut. Seulement, à l'oreille, dans les coins, les salétés marchaient bon train. On ne pouvait pas se trouver deux ensemble, sans tout de suite se tortdre de rire, en disant des cochonneries. Puis, on s'accompagnait le soir; c'était alors des confidences, des histoires à faire dresser les cheveux, qui attardaient sur les trottoirs les deux gamines, allumées au milieu des coudolements de la foule.

Et il y avait encore, pour les filles restées sages comme Nana, un mauvais air à l'atelier, l'odeur de bastringue et de nuits peu catholiques, apportée par les ouvrières coureuses, dans leurs chignons mal rattachés, dans leurs jupes si fripées qu'elles semblaient avoir couché avec. Les paresseuses molles des lendemains de noce, les yeux culottés, ce noir des yeux que madame Lerat appelait honnêtement les coups de poing de l'amour, les déhanchements, les voix enroutées, soufflaient une perversion au-dessus de l'établi, parmi l'éclat et la fragilité des fleurs artificielles. Nana reniflait, se grisait, lorsqu'elle sentait à côté d'elle une fille qui avait déjà vu le loup. Longtemps elle s'était mise auprès de la grande Lisa, qu'on disait grosse; et elle coulait des regards luisants sur sa voisine, comme si elle s'était attendue à la voir enfler et éclater tout d'un coup. Pour apprendre du nouveau, ça paraissait difficile. La greline savait tout, avait tout appris sur le pavé de la rue de la Goutte-d'Or.

À l'atelier, simplement, elle voyait faire, il lui poussait peu à peu l'envie et le toupet de faire à son tour.

(À suivre)

Portrait



Hassan Nasrallah

L'homme le plus puissant du Liban

Il décide de la guerre ou de la paix dans le pays, est à la tête de puissantes institutions et d'une formidable milice lourdement armée: le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, est l'homme le plus puissant du Liban.

Ennemi juré d'Israël, il n'apparaît plus que rarement

en public depuis la guerre qui a opposé son mouvement à l'armée israélienne à l'été 2006 et son lieu de résidence est tenu secret.

Mais tout le pays est suspendu aux discours de ce brillant orateur, retransmis en direct, dans lesquels il use de l'humour mais brandit aussi l'index pour menacer ses ennemis.

Cet homme de religion âgé de 64 ans fait l'objet d'un véritable culte de la personnalité parmi ses fidèles, notamment au sein de la communauté musulmane chiite dont il est issu.

Hassan Nasrallah est le chef charismatique du Hezbollah depuis 1992, lorsqu'il a succédé à Abbas Moussaoui, assassiné par Israël.

Dès lors, il a patiemment fait évoluer le Hezbollah, armé et financé par l'Iran, en une force politique incontournable, représentée au Parlement et au gouvernement.

Dans le même temps, il a développé l'arsenal de sa formation, qui selon lui compte 100.000 combattants, et dispose de puissantes armes, dont des missiles de haute précision.

Le Hezbollah est la seule formation à avoir conservé ses armes à la fin de la guerre du Liban (1975-1990) au nom de la "résistance contre Israël", dont l'armée s'est retirée progressivement du Liban jusqu'à évacuer, en mai 2000, le sud du pays après 22 ans d'occupation.

Au fil des affrontements entre ses hommes et l'armée israélienne, Hassan Nasrallah consolide sa stature, et gagne le respect avec la mort en 1997 de son fils aîné Hadi au combat.

La guerre de l'été 2006 avec Israël, qui dure 33 jours, lui permet d'étaler la puissance de son mouvement, ses combattants tenant tête à l'armée israélienne.

La guerre cause la mort de 1.200 Libanais, en majorité des civils et de 160 Israéliens, des militaires pour la plupart.

Hassan Nasrallah proclame à la fin de cette guerre une "victoire divine" et s'impose comme un véritable héros dans le monde arabe.

Mais au Liban, il se met à dos plusieurs parties, lorsque son parti est accusé d'être impliqué dans l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic

Hariri en 2005, puis lorsque ses hommes armés prennent brièvement le contrôle de la capitale en mai 2008.

Le rôle de Hassan Nasrallah croît non seulement au Liban, mais à travers toute la région.

En 2013, il annonce être intervenu militairement en Syrie voisine pour soutenir le régime de Bachar al-Assad, empêtré dans une guerre civile déclenchée par la répression d'un soulèvement populaire en 2011 ayant dégénéré en insurrection armée.

Jouissant de la confiance totale des dirigeants iraniens, il forme et soutient les mouvements proches de Téhéran dans la région.

Le Hezbollah est aujourd'hui le "joyau de la couronne" des alliés de l'Iran dans la région regroupés au sein d'un "axe de la résistance", qui comprend des groupes armés en Irak et les rebelles Houthis du Yémen ainsi que le Hamas palestinien.

Depuis le début de la guerre à Gaza entre le Hamas et Israël, Hassan Nasrallah a ouvert le front du sud du Liban pour soutenir son allié palestinien, mais tente jusqu'à

présent d'éviter une guerre à grande échelle avec Israël.

Hassan Nasrallah est né le 31 août 1960 dans une modeste famille de neuf enfants, dans l'ancienne "ceinture de misère" qui enserrait Beyrouth.

Sa famille est originaire du village de Bazouriyé dans le sud du Liban.

Adolescent, il étudie la théologie dans la ville sainte chiite de Najaf, en Irak, mais doit partir lors de la vague de répression antichiite du président irakien de l'époque Saddam Hussein.

De retour au Liban, il s'engage au sein du mouvement chiite Amal, mais fait sécession lors de l'invasion israélienne du Liban à l'été 1982 pour faire partie du noyau fondateur du Hezbollah, créé sous l'impulsion des Gardiens de la révolution iraniens.

Marié, père de cinq enfants, Hassan Nasrallah parle couramment le farsi.

Il arbore le turban noir des Sayyeds, les descendants du prophète dont il se réclame.

Dans une rare interview, il a raconté qu'il jouait au football dans sa jeunesse et qu'il aime toujours Maradona.



Depuis le début de la guerre à Gaza entre le Hamas et Israël, Hassan Nasrallah a ouvert le front du sud du Liban pour soutenir son allié palestinien, mais tente jusqu'à présent d'éviter une guerre à grande échelle avec Israël

المدرسة الوطنية العليا للفن والتصميم
 جامعة الحسن الثاني بالرباط

Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 01/ENSAD/2024
(Démarche publique)

Le 04/10/2024 à 11:00h, il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II (site Casablanca, sis à 19, rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167, Mers Sultan, Casablanca) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national sur offre de prix relatif à : la Prestations de restauration relatives aux Congrès, Colloques, Séminaires, Evénements et Activités organisées par l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design en lot unique.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à :
 - Estimation prix MINIMUM : 69 052,50 Dhs TTC (Soixante-neuf mille cinquante-deux dirhams cinquante et toutes taxes comprises)
 - Estimation prix MAXIMUM : 138 105,00 Dhs TTC (Cent trente-huit mille cent-cinq dirhams toutes taxes comprises)
- Le cautionnement provisoire est fixé à :
 - 2 000,00 DHS TTC (Deux mille dirhams)
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023)
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

N° 6417/PA

ROYAUME DU MAROC
 LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 DE PRÉ-PRIMAIRE ET DES SPORTS
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION
 CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE D'EL JADIDA

AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX N° 11J/EXP/2024

Le directeur provincial de la direction provinciale d'El Jadida porte à la connaissance du public que l'appel d'offre simplifié n° 11J/EXP/2024, ayant pour objet : Achat de fournitures de bureau, de reprographiques, informatique et audio-visuel pour le compte de la direction provinciale d'El Jadida en trois (3) lots séparés :

- Lot n°01 : Achat de fourniture pour la direction provinciale;
- Lot n°02 : Achat de fournitures pour les établissements scolaires ;
- Lot n° 03 : Achat de fournitures pour la formation continue.

Paru dans le journal libération, numéro 10314, du 18 septembre 2024, a été annulé.

N° 6420/PA

ROYAUME DU MAROC
 LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSLIMANE
 CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

AVIS DE CORRECTION D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° BS 3/2024/CFR du 02/10/2024 à 11 heures

Le Directeur de la Caisse pour le Financement routier avise que le **coût estimatif en toute lettres publié au journal libération du 06/08/2024 de l'appel d'offres ouvert sur offres des prix BS 3/2024/CFR pour objet :**

Contrôle Extérieur Topographique des Travaux de dédoublement de l'ouvrage d'art sur Oued Njifikh au PK 316+900 de la RN1 (Piles et tablier)
-Province de Benslimane-

Est corrigé comme suit : NEUF CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE HUIT CENTS DHS

N° 6421/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة دراجعة الفاس
 المديرية الإقليمية لوجدة

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SUR OFFRES DES PRIX N° : 59-63/INV/2024
SEANCE PUBLIQUE

Le 15 Octobre 2024, à partir de 09 h 00 mn du matin, il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Dréo-Tafilalet à Ouarzazate, sis à Angle Av Medi6 et Av Almorahidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux sur offres des prix pour :

ACO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
59/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT TOUNDOUTE RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE A LA COMMUNE DE TOUNDOUTE, PROVINCE OUAZAZATE.	1.224.096,00 Un Million Deux Cent Vingt Quatre Mille Neuf Cent Quatre Vingt Six Dirhams.	20 000,00 Vingt Mille
60/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT SIDI DAOUD RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE A LA COMMUNE DE OUAZAZATE, PROVINCE OUAZAZATE.	1.191.040,00 Un Million Cent Quatre Vingt Quatre Mille Neuf Cent Quarante Six Dirhams.	20 000,00 Vingt Mille
61/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT ERRAZI RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE A LA COMMUNE DE TAZNAKHT, PROVINCE OUAZAZATE.	1.171.704,00 Un Million Cent Soixante Onze Mille Sept Cent Soixante Quatre Dirhams.	20 000,00 Vingt Mille
62/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT AL KHAWARIZMI RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE A LA COMMUNE DE TAZNAKHT, PROVINCE OUAZAZATE.	863.004,00 Huit Cent Soixante Trois Mille Neuf Cent Quatre Dirhams.	10 000,00 Dix Mille
63/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT ANOUAL RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE A LA COMMUNE DE OUAZAZATE, PROVINCE OUAZAZATE.	701.672,00 Sept Cent Onze Mille Six Cent Soixante Deux Dirhams.	10 000,00 Dix Mille

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.

N° 6418/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين لجهة دراجعة الفاس
 المديرية الإقليمية لوجدة

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SUR OFFRES DES PRIX N° : 64-69/INV/2024
SEANCE PUBLIQUE

Le 16 Octobre 2024, à partir de 09 h 00 mn du matin, il sera procédé, au bureau du chef de service des constructions, d'équipement et du patrimoine au sein de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Dréo-Tafilalet à Ouarzazate, sis à Angle Av Medi6 et Av Almorahidine, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux sur offres des prix pour :

ACO N°	OBJET DE LA PRESTATION	ESTIMATION DES COUTS DES PRESTATIONS DHS TTC	MONTANT DU CAUTIONNEMENT PROVISOIRE (DHS)
64/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES AL KHANSSAA ET ASSAKA RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE DANS LES COMMUNES : OUAZAZATE ET TELOUATE, PROVINCE OUAZAZATE.	712.423,00 Sept Cent Douze Mille Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams.	10 000,00 Dix Mille
65/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ECOLES IMERDAL, TAMSTINT ET SGADAYNE RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE A LA COMMUNE D'IGBREM NOUGDAL, PROVINCE OUAZAZATE.	1.029.226,00 Un Million Vingt Neuf Mille Deux Cent Vingt Six Dirhams.	10 000,00 Dix Mille
66/INV/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LA DEUXIEME CHANCE - NOUVELLE GENERATION - A LA CT DE TAZNAKHT, PROVINCE DE OUAZAZATE.	1.170.042,00 Un Million Cent Soixante Mille Quarante Deux Dirhams.	20 000,00 Vingt Mille
67/INV/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE DANS LE LYCEE COLLEGIAL OUSSELSATE A LA CT DE OUSSELSATE, PROVINCE DE OUAZAZATE.	223.903,20 Deux Cent Vingt Trois Mille Neuf Cent Quarante Cinq Dirhams, 20 Centimes.	4 000,00 Quatre Mille
68/INV/2024	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESSOURCES POUR L'ENSEIGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP DANS L'ECOLE COMMUNAUTAIRE IGNAGUEN A LA CT D'IGNAGUEN, PROVINCE DE OUAZAZATE.	256.476,00 Deux Cent Cinquante Six Mille Quarante Deux Dirhams.	4 000,00 Quatre Mille
69/INV/2024	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DP DE OUAZAZATE DANS LES COMMUNES: GIBSSATE, OUSSELSATE, IGNAGUEN, SROUA, KIROUZAMA ET IGBREM NOUGDAL, PROVINCE D'OUAZAZATE.	982.203,00 Cinq Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Treize Dirhams, 00 Centimes.	10 000,00 Dix Mille

Les dossiers des appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 09 du règlement de consultation.

N° 6419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE ZEMAMRA
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES MARCHÉS
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 11/2024/CZ

Le Jeudi 17/09/2024 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 11/2024/CZ ayant pour objet :

CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE FÊTES A LA VILLE DE ZEMAMRA: LOT : GROS ŒUVRE - ETANCHÉITE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux cent quarante mille Dirhams (240.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Douze millions Cent Quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt et un dirhams, 60 CTS TTC (12.189.921,60 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- obligatoirement envoyer les offres, par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation
- il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification à savoir :

Secteur	Classe	qualification
A	2	A2

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 6422/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°29/DPETL/Lar 2024

Le 15 OCTOBRE 2024 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Malkhatine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

[LOT N°1]

TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES DOUARS DANS LES COMMUNES RURALES RELEVANT DE LA PROVINCE DE LARACHE

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpeet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 59 000,00 DIRHAMS, (CINQUANTE-NEUF MILLE DHS).

L'estimation du coût des prestations : 2 983 380,00 DIRHAMS
(DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DHS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22- 431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 06 du règlement de consultation.
Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGÉES	CLASSE MINIMALE
A	A6	4
C	C1	4

N° 6425/PA

Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Économie Sociale Solidaire
Département du Tourisme
Secrétariat Général
Direction des Ressources et de la Formation
Centre de Qualification Professionnelle
Hôtelière et Touristique
de Touarga-Rabat



المملكة المغربية
وزارة السياحة والصناعة التقليدية
والاقتصاد الاجتماعي والتضامني
قطاع السياحة
المركز الوطني
لتأهيل المهنيين السياحيين
مركز التأهيل المهني السياحيين

Programme Prévisionnel Triennal Additif

Maître d'ouvrage : Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Touarga

Année Budgétaire : 2024

Le programme prévisionnel additif des marchés que le Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Touarga (maître d'ouvrage) envisage de lancer pour l'année budgétaire 2024 est présentée comme suit :

Prestations fournitures :

N°	Objet	Lieu de livraison	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de Publication	Observation
01	achat de denrées alimentaires pour le compte du Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Touarga, en cinq (5) lots	Rabat	150.000 DHS TTC	Appel d'offres ouvert National simplifié	Septembre 2024	Réservé

N° 6423/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE BENSILIMANE
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER

Objet : Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage Délégué pour le contrôle et suivi des Travaux de dédoublement de l'ouvrage d'art sur Oued Nifikh au PK 316+900 de la RN1 (Piles et tablier) -province de Benslimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° BS/06/2024/CFR

OUVERTURE DES PLS LE ...15/10/2024 à 11h 30 mn

Le 15/10/2024 à 11h30mn ; il sera procédé dans les bureaux de la Caisse pour le Financement des Route à Rabat, sis au N° 12, Avenue Mehdi Ben Barka, Rue Mekki Bitaouri, Souissi -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants :

Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage Délégué pour le contrôle et suivi des Travaux de dédoublement de l'ouvrage d'art sur Oued Nifikh au PK 316+900 de la RN1 (Piles et tablier) -Province de Benslimane--

Le maître d'ouvrage est la Caisse pour le Financement routier, représentée par son Directeur.

Le Maître d'Ouvrage Délégué est le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, représenté par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE , représentée par son Directeur

La gestion du marché et le suivi des prestations sont confiés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante : direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSILIMANE (sis à avenue des F.A.R-ville de Benslimane), ou peut être retiré auprès du bureau des marchés à la direction provinciale de l'équipement, du transport et de la logistique DE BENSILIMANE . Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de Six Mille (6 000 DH) dirhams Il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier, et dématérialisé.

L'estimation du coût des prestations établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique DE BENSILIMANE est fixée à la somme de : 408 000,00 (-quatre cent huit mille dirhams, et 00 cts TTC) .

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 5 et 11 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent Obligatoirement déposer leurs plis, par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat.

N° 6424/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES
CHEMINS DE FER
POLE FINANCES
GOVERNANCE ET
ACHATS DIRECTION
ACHATS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT AU RABAI (OU A MAJORATION)
N° AOTS824/PS

SEANCE PUBLIQUE

D'OUVERTURE DES PLS

Le Mercredi 16 octobre 2024

à 09H (Heure locale), Il sera

procédé, dans les bureaux

de l'Institut de Formation et

Développement des Compétences

de FONCF sis rue

Mohamed TRIKI AGDAL

RABAT, à l'ouverture des

plus relatifs à l'appel d'offres

au rabai (ou à majoration)

pour la réalisation des presta-

tions suivantes :

TRAVAUX DE MAINTENANCE

DES INSTALLATIONS

DE SONORISATIONS DES

GARES VOYAGEURS

Le Maître d'Ouvrage : Monsieur

le Directeur du Pôle Services.

Le dossier d'appel d'offres

peut être téléchargé gratuite-

ment à partir du portail

des marchés publics à

l'adresse www.marchespublics.gov.ma, les modifica-

tions du dossier d'appel

d'offres sont consultables

suivant les conditions précises

dans l'article « INTRODUCTION

DE MODIFICATIONS » du régle-

ment de consultation.

Le montant du cautionnement

provisoire est fixé à

Quinze Mille (15 000,00) Dir-

hams.

L'estimation annuelle des

travaux établie par le maître

d'ouvrage est fixée à la

somme de 1 200 000,00

DH/TTC.

Le dépôt et le retrait des plis

et des offres des concurren-

ts s'effectuent pour le

présent appel d'offres, obliga-

tatoirement par voie élec-

tronique, via le portail des

marchés publics, dans les

conditions fixées par l'ar-

rêté en vigueur relatif à la

dématérialisation des

procédures de passation des

marchés publics et des

garanties pécuniaires.

Les plis déposés, transmis

ou reçus sous format papier

ou postérieurement au jour

et à l'heure fixés ci-dessus

ne sont pas admis.

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 3 du règlement

de consultation.

N° 6426/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE

DE L'EQUIPEMENT ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE
LA LOGISTIQUE
D'AL HAOUZ
Avis d'appel d'offres
ouvert national n°
53/2024/HZ

Le 17/10/2024 à 10 h 00

mn, il sera procédé en

séance publique dans le bu-

reau de Mr le Directeur

Provincial de l'Équipement

et du Transport et de la

Logistique d'Al Haouz à Tah-

naout à l'ouverture des plus

relatifs à l'appel d'offres ou-

vert national, sur offres des

prix pour :

Programme de Réduction

des Disparités Territoriales

et Sociales dans le monde

rural

Achèvement des Travaux

de renouvellement de la

couche de surface et de tra-

itement de l'environnement

de la RP2009 du Pk48+000

au Pk72+000 sur 24 Km

(Province d'Al Haouz).

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir

du portail des marchés pub-

lics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provi-

soire dématérialisé est fixé à

la somme de : Quatre-vingt

Mille Dirhams (80 000,00)

Dirhams.

L'estimation des coûts des

prestations établie par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : Cinq mil-

lions quatre-vingt-cinq

mille neuf cent douze di-

rhams 0 centime TTC (5 085

912,00 DH).

Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doi-

vent être conformes aux

dispositions des articles 30

à 34 du décret relatif aux

marchés publics.

Les concurrents doivent dé-

poser leurs plis électronique-

ment via le portail des

marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues

par l'article 5 du règlement

de consultation.

N° 6429/PA

ROYAUME DU MAROC

UNIVERSITE CHOUAIB

DOUKKALI

FACULTE DES SCIENCES

PROVINCE - EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

NATIONAL OUVERT

SIMPLIFIE N°

11/CB/PSJ/2024

Le jeudi 03 Octobre 2024 à

10 heures, il sera procédé,

au siège de la Faculté des
Sciences d'El Jadida sis au
Boulevard des Faculté ville
d'El Jadida, à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel
d'offres national ouvert
simplifié N°
11/CB/PSJ/2024, ayant
pour objet : « LA CONCES-
SION POUR L'EXPLOITA-
TION DE LA BUQUETTE DE
LA FACULTE DES
SCIENCES D'EL JADIDA
en lot unique».

L'estimation financière du
maître d'ouvrage est fixée
comme suit : 100 000,00
Dhs/ TTC (Cent Mille Di-
rhams toute taxe comprises)
Ainsi que leur cautionne-
ment provisoire (La caution
deura être constituée au ni-
veau du Portail Marocain
des Marchés Publics) est : 2
000,00 Dhs (Deux Mille Di-
rhams)

Conformément à l'arrêté du
ministre délégué auprès de
la ministre de l'économie et
des finances, chargé du
budget n° 1692-23 du 4 hijja
1444 (23 juin 2023) relatif à
la dématérialisation des
procédures, des documents
et des pièces relatifs aux
marchés publics

• Le dossier de l'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir de l'adresse électro-
nique du portail des mar-
chés publics :
(www.marchespublics.gov.ma)

• Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.ma)

• Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret N°2-22-431
relatif aux marchés publics
du 15 Chaabane 1444 (08
Mars 2023).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05 du Régle-
ment de la consultation.

N° 6430/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE

DE L'INTERIEUR

REGION BENI MELLAL

KHENIFRA

PROVINCE D'AZILAL

PACHALIK D'AZILAL

COMMUNE D'AZILAL

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

N° :11/2024 /CAZ

Le Lundi 21 Octobre 2024 à

10 heure, il sera procédé,

dans la salle des réunions de

la commune d'Azilal à

l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres sur offres
de prix pour :
TRAVAUX D'ENTRETIEN
COURANT DES VOIES A
LA VILLE D'AZILAL.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de chef de la division tech-
nique de la commune
d'Azilal, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
<http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à un montant
de 10.000,00dhs (Dix mille
dirhams)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 631 200,00dhs
(Six cent trente et un mille
deux cent dirhams, 00 cen-
times).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 02-22-431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leur dossier sous for-
mat électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma et ce avant
la date d'ouverture des plis:

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 2 du règlement
de consultation.

N° 6431/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Agriculture et

de la Pêche Maritime et du

Développement Rural et

des Eaux et Forêts

DIRECTION

PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE DE
BENI-MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL N°
31/2024/DPA/4/SAHA
Du 21/10/2024 A
10Heures

Le 21/10/2024 à 10Heures,

il sera procédé, dans les bu-

reaux de la Direction

Provinciale de l'Agriculture

de Beni-Mellal, sis au Quar-

tier Administratif, Rue de

Safi, Beni Mellal, à l'ou-

verture des plis relatifs à l'ap-

pel d'offres ouvert national

sur offres de prix ayant

pour objet la réalisation de

l'étude géotechnique et des

essais de contrôle de qualité

des travaux de construction

d'une unité de trituration

des olives et de ses bâti-

ments annexes, commune

territoriale Foum Oudj, Pro-

vince de Beni Mellal, dans

le cadre du Projet de Déve-

loppement de l'oléiculture

pour les petits agriculteurs,

Pilier II du plan Maroc vert

(MARDI36) financé par la

Banque Islamique de Déve-

loppement.

Le dossier d'appel d'offres

doit être téléchargé à partir

du Portail Marocain des

Marchés Publics

www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation du coût des

prestations établies par le

maître d'ouvrage est fixée à

la somme de : Cent Cin-

quante mille Dirhams TTC

(150 000,00 DH TTC)

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de

Deux mille dirhams et 00

centimes (2 000,00 dhs).

L'appel d'offres est lancé

conformément aux disposi-
tions du Décret n°2-22-431
du 15 Chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics, avec des ajus-
tements nécessaires pour
se conformer aux Direc-
tives pour l'acquisition de
Services de Consultants
dans le cadre des Projets fi-
nancés par la Banque Isla-
mique de Développement
(BID), du fait du financem-
ent de ce marché par
cette institution. Les procé-
dures de passation de mar-
chés doivent être
conformes aux Principes
Fondamentaux de Passa-
tion des Marchés de la BID
et garantir que les Direc-
tives de la Banque contre la
corruption visée dans l'Ac-
cord de financement s'ap-
pliquent.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions de l'accord de
financement n° MARDI36
passé entre le royaume du
Maroc et la Banque Isla-
mique de Développement
(BID) en date du 28 janvier
2014, des articles 30 à 34 du
décret relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation dudit appel
d'offre.

N° 6432/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
065/006/SM

AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 13/2024/BP

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offre de
prix n°13/2024/BP relatif aux TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE
CORANIQUE RAHHALIYA A LA COMMUNE TERRITORIALE D'EL KELAA DES
SRAGHNA, publié au journal:

- La Libération N°10.286 du Samedi/Dimanche 10-11 Août 2024
en langue française .

A été rectifié comme suit :

I. REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLS :

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis a été
reportée du 25/09/2024 à 11:00h au 08/10/2024 à 11:00h à la salle de
réunions du Conseil Provincial d'EL KELAA DES SRAGHNA.

II. MODIFICATION DE LA CAUTION PROVISOIRE ELECTRONIQUE

- Lire :

La caution provisoire électronique est fixée à : Quatre mille cinq cents
dirhams (4 500.00 DH).

- Au lieu de :

La caution provisoire électronique est fixée à : Deux mille cinq cents
dirhams (2 500.00 DH).

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de
changement.

N° 6427/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI YUSUF
CERCLE DE LAOUDJAT
CABAYE TIGHIRT
COMMUNE TIGHIRT

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS PUBLIE AU JOURNAUX LIBERATION</

Royaume du Maroc
Région de Marrakech-safi
Province de Youssoufia
Cercle d'Hmar
Commune territoriale
Avis D'appel D'offres
Ouvert sur offres
des prisonniers
06 et 07/2024

Le jeudi 17/10/2024 à 11 h il sera procédé au bureau du président de la commune une offre de prix relatif à l'occupation du domaine public par la construction d'un bâtiment (souk hebdomadaire séjourné et l'abattoir) pendant douze mois.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à travers le portail des marchés publics - www.marchespublics.gov.ma - et conformément aux dispositions des articles 27-28 et 29 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

-La cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.400,00dh.

-L'estimation est fixée à la somme de : (6.800,00 dh).

-L'affermage du l'abattoir.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 900,00dh.

-L'estimation est fixée à la somme de : (150,00 dh)

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Jdour.

- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives sont celles prévues par l'article 07 du cahier de charge.

N° 6433/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE MARRAKECH - SAFI
PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT
GENERAL
DBM
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert National
N° 43/2024

Le 24 Octobre 2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix 43/2024 pour :

CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADMINISTRATIF A LA VILLE DE YOUSOUFIA / PROVINCE DE YOUSOUFIA. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Millions Trois Cent Sixante-Deux Mille Dirhams (4 362 000,00 DHFS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Vingt-sept Mille Dirhams (87 000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à

34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°10 du règlement de consultation.

N° 6434/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N°02/2024/INDH

Le 17 Octobre 2024 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

Acquisition de trois ambulances au profit des communes El Hammam, Tighassaline et Oum Rabba à la Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

* Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 (Vingt mille) dirhams.

La cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté du Ministère délégué auprès de la

Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 350 000,00 (Un million trois cent cinquante mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les prospectus, notices et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres pour les articles 1 et 2 du bordereau des prix doivent être déposés au Service des Marchés, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis ou par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les prospectus, notices et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres pour les articles 13, 56, 66 et 67 du bordereau des prix doivent être déposés au Service des Marchés, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis ou par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Produire les échantillons concernant les articles 46, 47, 52, 54, 55, 58 et 59 du bordereau des prix.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dirhams (1.497.600,00)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Vingt-neuf mille dirhams (29.000,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°12 du règlement de consultation.

N° 6440/PA

au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis ou par voie électronique via le portail des marchés publics.

N° 6435/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

Avis de la consultation architecturale Ouverte N°03/2024/CA/INDH

Le 16 Octobre 2024 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte pour :

Etudes architecturale et suivi des travaux d'extension de dar Taliba au sein du Lycée Qualifiant Hassan I à la commune Sebti Aït Rahou - Province de Khénifra.

* Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être retiré auprès du service des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

* Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 833 334,00 (huit cent trente trois mille trois cent trente quatre) dirhams hors taxes.

* Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret relatif aux marchés publics.

* Les architectes peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province Khénifra ;

- soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article N° 6 du règlement de consultation architecturale.

N° 6436/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°03/2024/INDH

Le 17 Octobre 2024 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

Acquisition de deux véhicules de transport des personnes à mobilité réduite (Autisme) et un véhicule pour le transport des personnes sans-accès à la Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

* Le Maître d'ouvrage : M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 26.000,00 (Vingt six mille) dirhams.

Le cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 710 000,00 (Un million sept cent dix mille) dirhams TTC.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les prospectus, notices et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres pour les articles 1 et 2 du bordereau des prix doivent être déposés au Service des Marchés, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis ou par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les prospectus, notices et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres pour les articles 13, 56, 66 et 67 du bordereau des prix doivent être déposés au Service des Marchés, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis ou par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Produire les échantillons concernant les articles 46, 47, 52, 54, 55, 58 et 59 du bordereau des prix.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dirhams (1.497.600,00)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Vingt-neuf mille dirhams (29.000,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°12 du règlement de consultation.

N° 6437/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ 14/2024/INDH

Le 08 Octobre 2024 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix concernant :

Acquisition des équipements destinés au Centre de Qualification et d'Insertion Economique des Femmes ouvrant dans le secteur du Tapis au centre Kaf N'sour à la commune Sidi Lamine - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

* Le Maître d'ouvrage : M.

Le Gouverneur de la Province de Khénifra

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9 000,00 (Neuf mille) Dirhams.

Le cautionnement provisoire doit être déposé sous format électronique conformément à l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 390 562,00 (Cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante deux) dirhams TTC.

Le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 135 et 141 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics, et l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

Les concurrents doivent :

- Transmettre leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministère délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 précité.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Les prospectus, notices et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres pour les articles 13, 56, 66 et 67 du bordereau des prix doivent être déposés au Service des Marchés, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture des plis ou par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Produire les échantillons concernant les articles 46, 47, 52, 54, 55, 58 et 59 du bordereau des prix.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dirhams (1.497.600,00)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Vingt-neuf mille dirhams (29.000,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°12 du règlement de consultation.

N° 6438/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DES HABOUS
ET DES AFFAIRES
ISLAMIQUEES
PRESIDENCE
DE L'UNIVERSITE AL
QUARAOUYINE - FES

Avis d'appel d'offres ouvert à majoration n°06/PR/2024

Le 16/10/2024 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine, sis à Bd. Abi Hassan Al Marini, Kasbat Charda Fes, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert à majoration n°06/PR/2024 pour objet :

les prestations de nettoyage et d'entretien des bâtiments du siège de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine, de la Bibliothèque Al Quaraouiyine, de Jama' Al Quaraouiyine à Fes et de l'Internat de l'École des Sciences Islamiques à Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dirhams (1.497.600,00)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Vingt-neuf mille dirhams (29.000,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°12 du règlement de consultation.

N° 6440/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DES HABOUS
ET DES AFFAIRES
ISLAMIQUEES
PRESIDENCE DE
L'UNIVERSITE AL
QUARAOUYINE - FES

Avis d'appel d'offres ouvert à majoration n°05/PR/2024

Le 16/10/2024 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine, sis à Bd. Abi Hassan Al Marini, Kasbat Charda Fes, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert à majoration n°05/PR/2024 pour :

les prestations de gardiennage

de surveillance des locaux de la Présidence de l'Université Al Quaraouiyine, de la Bibliothèque Al Quaraouiyine, de Jama' Al Quaraouiyine à Fes et de l'Internat de l'École des Sciences Islamiques à Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit : Un million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent dirhams (1.497.600,00)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : Vingt-neuf mille dirhams (29.000,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement
et de l'Eau

Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°
19/2024

Le 15/10/2024 à 10 Heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de Monsieur le Direc-
teur Provincial de
l'Équipement, du Trans-
port, de la Logistique de
Casablanca sis à Bd Anoual
Derb Ghallaf Casablanca
20102 BP 1774 à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert national sur
offres de prix n°19/2024 du
15/10/2024 pour :

L'achèvement des Presta-
tions de contrôle des tra-
vaux de prolongement de la
jetée Moulay Youssef au
port de Casablanca
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 276 000,00
TTC (Deux cent soixante-
seize mille dirhams toutes
taxes comprises)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
4000 Dirhams (Quatre
mille DHS).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doit
être conformes aux disposi-
tions des articles 30 à 34 du
décret relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 5 du Règlement
de Consultation.

N° 6441/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION RABAT SALE
KENTRA
PROVINCE DE
SIDI SLIMANE
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI SLIMANE
S.M.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N°10/BP/PSS/2024

Le LUNDI 14 OCTOBRE
2024 à 11 heures, il sera
procédé au siège du conseil
Provincial de Sidi Slimane à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offre ouvert sur
offres de prix pour :
TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE
MORQUE PROVINCIALE
A LA VILLE DE SIDI SLI-
MANE (LOT UNIQUE).
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Cent Vingt Mille Dhs (120
000,00 dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Six Million
Deux Cent Quarante Neuf
Dirhams Quatre Cent

Douze Dirhams 80 Cen-
times (6 249 412,80DH Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.
Les soumissionnaires doi-
vent déposer au lieu, jour et
heures limites, indiqués les
catalogues des articles au
niveau du bordereau de
prix.

Le dépôt et retrait des cata-
logues sont effectués dans
les conditions prévues à
l'article 37 du présent du
décret n° 2-22-431 du 15
Chaabane 1444 (8 mars
2023).

La date limite des dépôts
des prospectus, notices ou
autres documents techni-
ques est le Vendredi 11
OCTOBRE 2024 16H30min
et les dépôts seront au siège
du Conseil Provincial de
Sidi Slimane.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par le règlement de consul-
tation.

N° 6442/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL
DE BENIMELLAL
SOUS DIRECTION RE-
GIONALE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT INTERNATIONA-
L

SUR OFFRES DE PRIX
N°44/2024/SDRBM

Le 14/10/2024 à 11H00, il
sera procédé dans le bureau
de Monsieur le Sous-Directeur
Régional Auprès de la
Cour d'Appel de Béni Mellal,
sis à Résidence Othmane
Quartier Moderne,
Beni Mellal à l'ouverture
des plis de l'appel d'offres
ouvert international sur
offre de prix relatifs à :
Tachat de matériel et mobi-
lier de bureau pour le
compte de la cour d'appel
de Beni Mellal (en lot
unique).

Le dossier d'Appel d'Offres
doit être téléchargé à partir
du Portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation du coût des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 1 998 240,00
DHS (Un Million Neuf Cent
Quatre-Vingt-Dix-Huit
Mille Deux Cent Quarante
Dirhams TTC)

Le cautionnement provisoire
est fixé à : 35 000,00
Dirhams (Trente-Cinq Mille
DHS).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32, 34 du décret 2-22-431 du
08/03/2023 relatif aux marchés
Publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus exigés par le
règlement de consultation
doivent être déposés au bu-

reau du service budget et
marchés de la Sous-Direc-
tion Régionale Auprès de la
Cour d'Appel de Béni Mellal,
sis à l'adresse susmention-
née au plus tard à 16h30
du jour ouvrable précédent
la date d'ouverture des plis
ou remis pendant la séance
au président de la commis-
sion d'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de Consultation.

N° 6443/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE M'DIQ-
FNIDAQ

COMMUNE DE MARTIL
DIRECTION DES SER-
VICES COMMUNAUX
SERVICE BUDGET ET
MARCHES

BUREAU DES MARCHES
PUBLICS
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONALE
N° :17/2024

Le 15/10/2024 à 12heuresil

sera procédé dans le bureau
du président de la Commune
de Martil à AVMLY EL
HASSAN MARTIL, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offres
de prix ouvert National
concernant :

A.O.O. N° :17-2024 TRA-
VAUX D'ENTRETIEN DE
CHAUSSEE ET DES TROIT-
TOIRS DES VOIRIES
A LA COMMUNE DE
MARTIL

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : (1.998.000,00)
TTC UN MILLION NEUF
CENT QUATRE-VINGT
DIX HUIT MILLE DIRHAMS.

- Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
(35.000,00) trente-cinq
mille dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30,32,34 du décret n°2-22-
431 du 15 Chaabane 1444 (8
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leur dossier par voie
électronique dans le portail
des marchés publics, www.
marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 du Règle-
ment de consultation.

N° 6444/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEURE
WILAYA DE LA REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
PACHALICH
MY ALI CHERIF
COMMUNE
MY ALI CHERIF
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT

N° : 04/2024/CTMAC

Le 17/10/2024 à 11 H,
il sera procédé, dans les bu-
reaux du Président de la
Commune MY ALI CHERIF, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert sur
offres de prix en séance
publique N° 04/2024, pour :
Objet : TRAVAUX D'AME-

NAGEMENT DU RESEAU
ELECTRIQUE HTA/BT DE
LA COMMUNE TERRITO-
RIALE MY ALI CHERIF
DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DE REALISA-
TION DU PROGRAMME
D'AMELIORATION DE
L'ATTRACTIVITE TOU-
RISTIQUE A LA COMMU-
NE MOULAY ALI
CHERIF ; LE RENFORCE-
MENT DES INFRASTRUC-
TURES D'EQUIPEMENT ET
LA REHABILITATION DES
QUARTIERS SOUS
EQUIPES.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics - www.marchespub-
lics.gov.ma

* L'estimation du coût de la
prestation est fixé à la
somme de : (9.452.667,62
DHS) (Neuf million quatre
cent cinquante deux mille
six cent soixante sept D-
RHAMS 62 cts.)

* Le Cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
189.053 ,00 DHS. (cent
quatre vingt neuf mille cin-
quante trois dirhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret N°02.22.431
du (08 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 6445/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE SKHI-
RAT - TEMARA
COMMUNE DE AIN EL
AOUDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° 04/2024

Le 03/10/2024 à 11H00, il
sera procédé dans le bureau
du président de la commu-
ne D'AIN EL AOUDA sis
au boulevard MOHAM-
MED VI, au Centre Ain El
Aouda à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert simplifié sur offres
de prix concernant :

TRAVAUX D'INSTALLA-
TION DE POTEAUX ET
CABLAGE A AIN EL
AOUDA.

Le dossier de l'appel d'of-
fres doit être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www. Marches-
publics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : neuf cent
douze mille huit cent qua-
rante DIRHAMS TTC (912
800,00 DHS TTC)

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
SEIZE MILLE DIRHAMS
(16 000 dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2-22-431
relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics

accessible à l'adresse :
www. Marches publics.
gov.ma

Les concurrents peuvent
déposer Les prospectus, les
fiches techniques et les cer-
tificats exigés par le dossier
d'appel d'offres au service
des marchés de la commu-
ne avant le 02/10/2024
à 16h30 min, ou séance ten-
ante au président de la
commission d'appel d'offre.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du Règle-
ment de consultation.

N° 6446/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUJANT
CERCLE TAROUJANT
CAIDAT TAMALOUKT
COMMUNE D'IMOULASS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°09/IM/2024

Le 17-10-2024 à 10 Heures,
il sera procédé dans le bu-
reau de président aux bu-
reaux de la commune
d'imoulass a hay agafay ta-
roujdant, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix N°09/IM/2024
pour objet :

Travaux d'équipement du
puit du douar EL KHOU-
MESS par plaques solaires à
la C.T IMOULASS, la pro-
vince de Taroudant
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage délégué
est fixée à la somme de :
(150 000,00 DHS) Cent cin-
quante mille dirhams
Toutes Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire
est fixé à 3.000,00 DH
(Trois mille dirhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30,32 et 34 du décret N° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs plis par voie
électronique conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation.

N° 6447/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROU-
DANT
CERCLE TAROUJANT
CAIDAT TAMALOUKT
COMMUNE
D'IMOULASS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°10/IM/2024

Le 17-10-2024 à 11 Heures,
il sera procédé dans le bu-
reau de président aux bu-
reaux de la commune
d'imoulass a hay agafay ta-
roujdant, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix N°10/IM/2024
pour objet :

TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DES
LIAISONS ROUTIERES A

LA COMMUNE IMOULASS
-TRANCHE 1-
PROVINCE DE TAROU-
DANT

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage délégué
est fixée à la somme de : (7
350 000,00 dhs) Sept mil-
lions trois cent cinquante
mille dirhams Toutes Taxes
Comprises.

Le cautionnement provisoire
est fixé à (145 000,00
dhs) Cent quarante-cinq
mille dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30,32 et 34 du décret N° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs plis par voie
électronique conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation.

N° 6448/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUJANT
CERCLE TAROUJANT
CAIDAT TAMALOUKT
COMMUNE
D'IMOULASS

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°11/IM/2024

Le 17-10-2024 à 12 Heures,
il sera procédé dans le bu-
reau de président aux bu-
reaux de la commune
d'imoulass a hay agafay ta-
roujdant, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert national sur offres
des prix N°11/IM/2024
pour objet :

TRAVAUX D'AMENAGE-
MENT DES POINTS
NOIRS DE LA PISTE ME-
NANT AU DOUAR IGHIL
TANSIMT A LA C.T IMOULASS
PROVINCE DE TA-
ROUDANT

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
(www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage délégué
est fixée à la somme de :
(228 240,00 dhs) Deux cent
vingt-huit mille deux cent
quarante dirhams Toutes
Taxes Comprises.

Le cautionnement provisoire
est fixé à 4.000,00 DH
(Quatre MILLE DIRHAMS)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
30,32 et 34 du décret N° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs plis par voie
électronique conformément
à l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation.

N° 6449/PA

Fidul'express
Cabinet de Travaux Comptables, Juridiques & Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du 09/09/2024 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: **TRANS-PESO SARL**
Siège Social: **LOT MASSIRA RESIDENCE COSTA DEL SOL ETG 4 APP 21-MOHAMMEDIA**
Objet : Négocie : **TRANSPORT DE MARCHANDES POUR LE COMPTE D'AUTRUI**
Capital Social : **100 000,00 DHS**
Gérance : **M. BAGHDADI ALAAEDDINE**
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 20/09/2024 sous les Numéros 1672 et 35943.
N° 6450/PA

CONSTITUTION HARIT CUTURA
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/08/2024 à Marrakech, il a été constitué une société SARL dont les caractéristiques sont:
DÉNOMINATION : **S6 HARIT CUTURA S.A.R.L**
OBJET SOCIAL :
• TOUTES LES ACTIVITES DE CREATION DE MODE ET DE COUTURE.
• CREATEUR OU DESIGNER TEXTILE.
• STYLISTE - MODELISTE.
• ACHATS ET VENTES DE TOUTES MATÉRIELS DE COUTURE.
SIEGE SOCIAL: Douar Bout-bira Ourika Taharnaout-Ourika.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dhs.
EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.
LES ASSOCIÉS : - Mr. MOHAMMED AIT EL HOUSSAINE.
- Mr. YOUSSEF AIT EL HOUSSAINE.
GERANCE: - Mr. MOHAMMED AIT EL HOUSSAINE.
- Mr. YOUSSEF AIT EL HOUSSAINE.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 19/09/2024, RC N° 154089.
N° 6451/PA

CONSTITUTION OURICLUB
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/08/2024 à Marrakech, il a été constitué une société SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : **S6 OURICLUB S.A.R.L**
OBJET SOCIAL : **SALLE DE SPORTS, ACHATS ET VENTES DE MATÉRIELS DE SPORTS.**
SIEGE SOCIAL: **Magasin Sis A Douar Massar El Borj Ourika Taharnaout-Ourika.**
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dhs.
EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.
LES ASSOCIÉS : - Mr. YASSINE RAZOUANE.
- Mr. MOHAMED EL GANA.
GERANCE : - Mr. YASSINE RAZOUANE.
- Mr. MOHAMED EL GANA.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 19/09/2024, RC N° 154091.
N° 6452/PA

"TOKA IMPORT EXPORT" S.A.R.L (AU)
1- Aux termes du P.V de l'A.G.E du 12/08/2024 l'association de la Société « TOKA IMPORT EXPORT- S.A.R.L (AU) », ayant son siège social à : 82 QUARTIER AIT AISSA BERRAKA NADOR, au capital de 100.000,00 DHS, il a été décidé :
- La dissolution anticipée de la société ;
- La nomination de Mr EL MAIMOUNI MOHAMED, en qualité de liquidateur et ayant fixé le siège social de la société.
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 13/09/2024 sous le n° 8549.
N° 6453/PA

"GRADE DAMIN"
1- Aux termes du P.V de la décision extraordinaire de clôture de liquidation de l'association unique du 01/08/2024 de la Société « GRADE DAMIN » S.A.R.L (AU), ayant son siège social à : BD 63 HOUMAT SOUK ARUIT NADOR , au capital de 100.000 ,00 DHS ,l'association unique décide :
- Approuvé le rapport de liquidation ;
- Donné quitus définitif de la gestion et du mandat du liquidateur ;
- Constaté la clôture de liquidation à compter du 01/08/2024 ;
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 13/09/2024, sous le n° 8546.
N° 6454/PA

Materiaux et procédés industriels solutions SARL AU
Aux termes d'un acte SSP du 25/06/2024 il a été établi les statuts d'une Société Sarl AU , dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: **Materiaux et procédés industriels solutions SARL AU**
Siège Social: **LOT 88 BERKOR 1 RDC 1 Bersehidi**
Objet : **Soutien technique aux entreprises**
Capital Social : **100 000,00 DHS**
Gérance : **M. Youness Karfali**
Dépôt légal : Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Bersehidi le 15/07/2024 sous les Numéros 935 et 20009.
N° 6455/PA

PERFECT GESTION
Conseil fiscal et juridique
Société CALL SING SARL AU SARL AU
ADDRESS: 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA
CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)
Aux termes d'un acte s.s.p en date du 10/09/2024, il a été constituée les ci-après nommes une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : **Société: CALL SING SARL AU**
Siège social : **10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA**
Objet : **Centre d'appel**
Durée : **99 ans à compter de la date de son immatricula-**

tion au registre du commerce, et ce sauf les cas de dissolutions ou de prorogation prévue par les présentes statuts ou par la loi en vigueur
Capital social: **100.000,00 dhs** devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libérées par une seule personne physique à savoir :
Mr **HASSAN ZAKI** : 100.000,00 DHS
-Gérance: la société est gérée et administrée par Mr **HASSAN ZAKI**
-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n°00904054
N° 6456/PA

EQUI PASSION MARRAKECH «SARL» AU CAPITAL DE 100 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL :
MAGASIN SIS A DOUAR OLD CHAOUF BLOC B N° 921 WAHAT SIDI BRAHIM MARRAKECH
AVIS DE DISSOLUTION
Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi en la forme sous seing privé, en date du 05/07/2024, enregistré à Marrakech le 20/07/2024, les associés approuvent et acceptent :
- Dissolution anticipée de la Société.
- Nomination d'un liquidateur Mme. **CRISTINA VILA SOLA**.
- Désignation du siège de la société au ☐ Magasin sis a Douar Ould Chaouf Bloc B N° 921 Wahat Sidi Brahim Marrakech comme siège de la liquidation.
- Pouvoirs.
- Questions diverses.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Marrakech le 19/09/2024 sous le N° 11996, RC N° 127247.
N° 6457/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.H.F
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° :51/2024/INDH/PAZ
Le 15 Octobre 2024 à 10 h ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour :
- TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DU CENTRE DE SANTE HAY JIDID A LA CT AZILAL ET DAR EL OUMOUMA A LA CT OUAOUZEGHT.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six mille dirhams, 00 Cts (6.000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois Cent Vingt Mille Six Cent Quarante Dirhams, 00 Cts (320.640,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444

(08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 6458/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.H.F
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ
N° : 54/2024/INDH/PAZ
Le 15 Octobre 2024 à 11 h ;

il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :
- Acquisition des équipements au profit de Dar Taïb à Demnate.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille Huit Cent Dirhams, 00 Cts (1 800,00 Cts).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre-

Vingt-Dix Mille Quatre-Vingt-Dix Dirhams, 00 Cts (90 090,00 Cts).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 6459/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.H.F
AVIS DE RECTIFICATIF

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 28/2024/DAAJ

AVIS RECTIFICATIF

Le 30/09/2024 à dix heures (10h), il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Affaires Administratives et Juridiques Sise à Avenue Hassan II Complexe d'bagh (2ème étage) à Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 28/2024/DAAJ relatif à l'organisation de la rencontre de haut niveau du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CICHEM 2024) par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts - Département de l'Agriculture - qui se déroulera le 24 et le 25 Octobre 2024 à Rabat.....

Mode de passation : appel d'offres ouvert national sur offres de prix au lieu d'appel d'offres international ouvert sur offres de prix ;
La date d'ouverture des plis est reportée au 03/10/2024 à dix heures (10h) au lieu du 30/09/2024 à dix heures (10h) ;
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Neuf Cent Trente Mille Dirhams (930 000,00 DH) TTC au lieu d'Un Million Deux Cent Quatre Vingt Dix Mille Dirhams (1 290 000,00 DH) TTC ;
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix-Huit Mille Dirhams (18 000 ,00 DH) au lieu de Vingt Mille Dirhams (20 000 ,00 DH).

Le reste sans changement.
N° 6460/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.H.F
AVIS DE RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 50/2024/INDH/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que l'avis d'appel d'offres ouvert N°50/2024/INDH/PAZ, publié au journal libération n° 10313 du 13/09/2024 relatif à :

- Construction de la piste menant au douar Amzaourou à la C.T Ait Majden, Province d'Azilal
- Ouverture et aménagement de la piste reliant la R.P 3013 et douar Aourazen et Talatin à la C.T Ouououla, Province d'Azilal
- Ouverture et aménagement de la piste reliant la R.P 3013 et douar Afella N'ighil et point d'eau à la C.T Ouououla, Province d'Azilal
- Construction de la voie menant au centre des personnes en situation d'handicap à la C.T Tidili Felouaka, Province d'Azilal

A été rectifié comme suit : Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-seize mille six cent dirhams, 00 Cts (76.600,00 DH) au lieu de Soixante-seize mille six cent mille dirhams, 00 Cts (76.600,00 DH)

N° 6461/PA

Sport

Le Maroc s'offre le Panama et les huitièmes de finale du Mondial de futsal

Bien négocier le cap portugais pour terminer leader du groupe



Les Lions de l'Atlas ont remporté leur deuxième match lors du Mondial-2024 de futsal aux dépens du Panama (6-3), jeudi à Tachkent, s'assurant au moins la 2ème position du groupe E et une place en huitièmes de finale, après la victoire du Portugal face au Tadjikistan (3-2) dans l'autre match de la poule.

Le Maroc réalise, par la même occasion, son meilleur début de parcours en Coupe du monde avec deux victoires en autant de matches.

Lors de l'édition 2021 en Lituanie, la sélection marocaine, qui s'est hissée jusqu'en quarts de finale, avait débuté par une victoire contre les Îles Salomon (6-0) et un match nul face à la

Thaïlande (1-1), avant de terminer la phase de poules sur un score de parité avec le Portugal (3-3), champion de cette édition.

Face à des Panamécens touchés dans leur orgueil après une lourde défaite face aux Portugais (10-1), la sélection marocaine s'attendait à une résistance acharnée. Sur le terrain, cela s'est tra-

duit par deux grands moments de doute, lors desquels l'équipe du Panama a réduit l'écart à un but.

La mission était d'autant plus délicate pour Hicham Dguig qui devait gérer ce match avec un relai de deux groupes seulement, après les blessures de Othmane El Idrissi, qui n'est plus disponible pour cette édition, et Soufiane Bourite, forfait au moins pour cette rencontre.

Les Marocains ont pris les choses en main très tôt. C'est Soufiane El Mesrar qui donne le La, dès la deuxième minute d'un tir à ras-terre. Soufiane Charraoui (6e), à la conclusion d'une belle action collective, double la mise.

La réaction des Panamécens n'a pas tardé. Optant pour un pressing sur la zone marocaine, ils ont pu s'offrir des contre-attaques plus ou moins dangereuses, finissant par réduire le score (2-1) par le biais de Abdell Ortiz (16e).

Les Lions de l'Atlas reprennent vite les choses en main et enchainent avec deux buts de Charraoui (17e), une minute après la réduction du score panamécenne, et Idriss Raiss El Fenni (22e), dès la reprise.

Mais, encore une fois, ils subissent un moment fort des Panamécens, qui reviennent à un but d'écart (4-3), après les réalisations de Aquil Campos (27e) et Alfonso Maquensi (33e).

Patients comme à leur habitude, les Lions de l'Atlas ont accéléré la cadence vers la fin de la partie, ce qui leur a valu deux réalisations de Raiss El Fenni (36e), El Mesrar (39e), qui scellent le sort du match.

Lors de la troisième et ultime journée, le Maroc et le Portugal s'affronteront dimanche à Tachkent pour la tête du groupe.

Tachkent. Ali Refouh (MAP)

Hicham Dguig : Il y a des choses à ajuster et des points forts à mettre à profit



Il y a des choses à ajuster et plusieurs points forts à mettre à profit pour les prochaines sorties", a affirmé le coach de l'équipe du Maroc de futsal, Hicham Dguig, jeudi à Tachkent, au terme de la victoire des Lions de l'Atlas contre le Panama (6-3), pour le compte de la 2ème journée du groupe E du Mondial-2024 en Ouzbékistan.

"Aujourd'hui, le Panama a joué principalement dans notre zone. Alors, nous les avons laissés jouer et en raison du manque d'expérience de certains joueurs, il y a eu de la confusion et des erreurs", a

indiqué Dguig à la presse.

Expliquant l'écart de niveau entre l'équipe du Panama lourdement battue par le Portugal (10-1) lors de la première journée et celle qui a joué contre le Maroc, le sélectionneur national a souligné que "contre le tenant du titre, le Panama s'est cantonné dans sa zone, laissant la balle à son adversaire. En plus, il souffrait d'un manque d'équilibre".

Pour le technicien marocain, l'important est de se qualifier précocement, dans une compétition où toutes les équipes sont venues pour gagner, se félicitant de la qualification "dès le deuxième match, sans calculs".

Concernant le prochain match contre le Portugal, Dguig estime que le mental sera déterminant pour décider de l'équipe qui va prendre la tête du groupe.

"Le Maroc et le Portugal se connaissent bien. L'écart entre les deux équipes n'est pas technique, mais plutôt mental et psychologique", a-t-il affirmé, émettant le souhait que ses protégés puissent jouer sans pression et avec confiance.

Jorge Braz : La sélection marocaine est l'une des meilleures au monde en ce moment



l'une des équipes qui pourraient gagner la Coupe du monde.

Concernant le dernier match du groupe E contre les Lions de l'Atlas, Jorge Braz estime que la partie ne sera pas facile, même si les deux équipes se sont déjà qualifiées au prochain tour.

"Le match contre le Maroc ne sera pas facile. Lors de la dernière édition de la Coupe du monde, nous nous sommes quittés dos à dos (3-3 en 2021 en Lituanie, Ndrl). Nous voulons nous assurer la tête du groupe, le Maroc aussi. Ce sera un grand match de futsal", a-t-il affirmé.

La sélection marocaine de futsal est l'une des meilleures au monde en ce moment, a indiqué jeudi à Tachkent, Jorge Braz, le sélectionneur du Portugal, adversaire du Maroc lors du dernier match du groupe E au Mondial-2024.

"Je discute de temps en temps avec M. Hicham (Dguig, l'entraîneur de la sélection marocaine, Ndrl), c'est impressionnant ce qu'il fait avec le Maroc", a affirmé M. Braz dans une déclaration à la presse, au terme de la victoire de son équipe face au Tadjikistan (3-2), synonyme de qualification aux huitièmes de finale, au même titre que l'équipe marocaine.

"J'ai une grande admiration pour l'équipe du Maroc (...) sa personnalité, sa motivation, les risques qu'elle prend pendant les matches et la manière dont elle joue. J'aime beaucoup cette équipe pour le grand travail réalisé, surtout lors de la dernière Coupe d'Afrique", remportée par la sélection marocaine, a confié le technicien portugais.

"J'apprécie beaucoup le travail accompli au niveau du futsal au Maroc", a-t-il souligné, estimant que la sélection marocaine est considérée comme

Ligue des champions

Raja et ASFAR à un pas de la phase de poules



Avant fait un pas important vers la phase de poules de la Ligue des champions, le Raja de Casablanca et l'ASFAR seront toutefois appelés à confirmer lors des matchs retour du 2ème tour préliminaire pour accéder à la phase de groupes.

En effet, le Raja et l'ASFAR sont allés chercher des nuls précieux respectivement sur les pelouses des Ghanéens de FC Samartex et des Soudanais d'Al Merrikh sur le même score (2-2).

Sur le papier, la voie des clubs marocains semble bien tracée, mais seule la réalité du terrain est à même de décider de celui qui va assurer sa qualification pour la phase de groupes. Sérieux et vigilance restent bien exigés dans ce type de confrontations face à des adversaires désireux de créer la surprise loin de leurs fiefs.

À Accra, les Verts ont, certes, peiné à imposer leur jeu sur une pelouse difficile et dans des conditions climatiques dures. Néanmoins, ils ont réussi à arracher un nul précieux.

Au match retour, les coéquipiers du vétéran Anas Zniti essayeront de mettre plus de pression sur la défense ghanéenne dès les premières minutes ne laissant le moindre espace à leurs adversaires pour dicter leur style de

jeu. Les champions du Maroc en titre seront également appelés, samedi, à accomplir leur mission en l'absence de Mohamed Zrida, l'un des piliers de l'équipe, auteur du premier but et expulsé lors du match aller.

Pour sa part, l'ASFAR a souffert contre les Soudanais d'Al Merrikh. Grâce à leur expérience, les Militaires sont parvenus à renverser la donne en fin de match pour arracher un nul qui leur permet d'aborder le match retour avec plus de sérénité. Face à son public dimanche, l'ASFAR doit conjuguer efficacité offensive et solidité défensive pour rallier la phase de groupes.

Il y a lieu de souligner que la Renaissance sportive de Berkane devait affronter, vendredi à domicile, le club béninois du Dadjé FC, pour le compte du match retour du deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération CAF.

Lors du match aller, les Berkanis s'étaient imposés à Cotonou sur le score de 2 à 0.

Pour rappel, l'autre représentant du football national en cette Coupe de la Confédération, l'Union de Touarga, avait été éliminé d'entrée par le club ivoirien du Racing d'Abidjan.

Divers

Botola Pro D1

Le championnat national de football Botola Pro D1 se poursuivra ce week-end pour le compte de la troisième journée qui sera tronquée de trois rencontres, à savoir Raja-FUS, DHJ-ASFAR et RSB-IRT.

Ces matches ont été reportés à une date ultérieure en raison de l'engagement en cette fin de semaine des Verts et des Militaires en Ligue des champions et des Berkanis en Coupe de la CAF.

Pour ce qui est de la Botola, un seul match est programmé samedi à 18 heures entre le HUSA et la RCAZ.

Dimanche, deux rencontres sont au programme : CODM-JSS à 16h00 et SCCM-OCS à 18h00.

Classement FIFA

Le Maroc a conservé sa 14ème place mondiale au classement de la Fédération internationale de football (FIFA), publié jeudi.

Les Lions de l'Atlas se maintiennent à la première position en Afrique avec 1676.14 points, devant le Sénégal, qui occupe le 21ème rang mondial, avec 1620.87 points.

L'Égypte, qui occupe le 31ème rang mondial, est troisième à l'échelle africaine avec 1515.64 points.

Au niveau mondial, l'Argentine reste toujours en tête du classement FIFA, suivie de la France et de l'Espagne.

Muay-thaï

Le Maroc a remporté neuf médailles (1 or, 4 argent, 4 bronze), lors des championnats du monde muay-thaï (cadets et juniors) qui se sont déroulés à Bangkok du 12 au 19 septembre.

Le métal précieux a été décroché par Salma Maghar (67kg), alors que les médailles d'argent ont été enlevées par Chaima Taziri (-45 kg), Naoufal Nawar (-45 kg), Soufiane Benhamou (-71 kg) et Marwa Abbssi (-60 kg).

Quant aux médailles de bronze, elles ont été remportées par Anas Bouziane (-86 kg), Adam Harir (-63,5 kg), Wissal Masloub (-51 kg), et Basma Masloub (-54 kg).

Pétanque

Les phases finales du Championnat du Maroc de pétanque pour les triplettes messieurs et dames sont prévues, samedi et dimanche sur les terrains du Club "RBM" de Béni Mellal.

Dans un communiqué, la Fédération Royale marocaine de pétanque souligne que 72 triplettes représentant les 9 Ligues régionales s'affronteront pour le titre de champion national.

La finale est prévue dimanche, précise le communiqué.

Coup d'envoi à Tétouan de la 13ème édition du Morocco Royal Tour de saut d'obstacles

Le coup d'envoi de la première étape de la 13ème édition du Morocco Royal Tour (MRT) de saut d'obstacles, organisée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, a été donné, jeudi à la carrière "Hi-pica" à Tétouan.

Organisée par la Fondation Morocco Royal Tour, sous l'égide de la Fédération Royale marocaine des sports équestres (FRMSE), cette étape connaîtra le déroulement de 13 épreuves, dont 7 Grand Prix (4*), avec la participation des plus importants cavaliers marocains et internationaux, en plus de deux compétitions nocturnes.

Le programme de cette compétition sportive, dont le point d'orgue est le Prix de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan (1,55 m/4*), comprend le Prix de la FRMSE (1,45m/4*), le Prix de la Garde Royale (1,40m/4*), le Prix de Dakhla (1,50 m/4*), et le Prix de la Marche Verte (1,45m/4*).

La première journée de ce concours a été marquée par le déroulement de deux épreuves de catégories 1* et 4*. Ainsi, le cavalier Majid Djaidi, montant "Jewelbridge" a remporté le Prix d'Oued Draa (1,25 m/1*), tandis que le cavalier français Alix Ragot montant "Gold Sky de Pegase" a rafilé le Prix de l'Indépendance (1,40 m/4*).

Le Morocco Royal Tour est un événement incontournable du calendrier équestre international. Son attrait vient du fait qu'il s'agit d'une idée unique en son genre.



En effet, il s'agit d'un circuit international de saut d'obstacles qui se déroule sur trois week-ends, dans trois villes différentes.

Les trois étapes de cette édition se tiennent du 19 au 22 septembre à Tétouan, du 26 au 29 septembre à Rabat et du 3 au 6 octobre à El Jadida à l'occasion du Salon international du cheval.

La 13ème édition du Morocco Royal Tour sera marquée par la tenue de 40 épreuves, dont 13 comptant pour le classement mondial FEI Longines, 3 Grands Prix (4*) qualificatifs pour la Coupe du monde et 18 prix (1*).

Par ailleurs, l'étape de Rabat du MRT connaîtra l'organisation de la Coupe des nations de saut d'obstacles.

JO de Paris-2024

Près de 39% des athlètes ont subi des contrôles antidopage

Près de 39% des athlètes ayant participé aux Jeux olympiques de Paris ont subi des contrôles antidopage, pour un total de 6.130 échantillons, a annoncé jeudi l'agence internationale antidopage (ITA).

"Tout au long des Jeux, 6.130 échantillons - comprenant de l'urine, du sang et des taches de sang séché - ont été prélevés en compétition et hors compétition, de l'ouverture du village olympique à la cérémonie de clôture", a indiqué dans un communiqué l'Agence basée à Lausanne. Ces échantillons provenaient de plus de 4.770 contrôles effectués sur 4.150 athlètes, soit 38,75 % de l'ensemble des participants - une augmentation de 4% par rapport à Tokyo 2020 et de 10% par rapport à Rio 2016, a précisé l'ITA.

Il s'agit "de la plus grande proportion de sportifs jamais testés", a souligné la même source. Ces tests étaient pour la plupart ciblés, après certaines performances et plus de deux tiers des tests effectués l'ont été au cours de la compétition. Parmi les pays les plus ciblés, on retrouve les États-Unis, la Chine, la France, l'Australie et la Grande-Bretagne, en plus des pays les plus titrés avec, parfois, plusieurs tests pour un même sportif.

C'est dans des sports tels que l'athlétisme, les sports aquatiques, le cyclisme, l'aviron et la lutte que le nombre de contrôles antidopage a été le plus élevé. Le programme de contrôle de l'ITA a couvert les athlètes de presque tous les Comités nationaux olympiques (CNO) participants, soit 200 pays et 97% des nationalités représentées aux Jeux.

Snapchat cultive son image de réseau social "différent" et "positif"

Snapchat, le réseau social très populaire chez les adolescents, cultive son image d'application joyeuse et bienveillante, pour se démarquer d'Instagram, TikTok et autres plateformes décriées pour leur impact sur la santé mentale des jeunes. Sans convaincre tout le monde.

"Quand nous avons lancé Snapchat, nous voulions quelque chose de différent. Nous n'aimions pas les réseaux sociaux (existants)", a déclaré mardi Evan Spiegel, patron de Snap.

Lors de la conférence annuelle du groupe à Santa Monica (Los Angeles), il a rappelé comment son entreprise avait lancé les vidéos verticales ou, en 2013, les "Stories" qui disparaissent en 24 heures, largement copiées depuis.

"Pas de +likes+ ou de commentaires, vous partagez votre perspective", a-t-il insisté. "Et ça marche. Plus de 850 millions de personnes utilisent Snapchat (tous les mois, ndr) et on continue de croître."

Mais l'application a beau être devenue le moyen de communication principal de très nombreux adolescents, elle n'est toujours pas rentable et reste dans l'ombre des géants Meta, Google et TikTok.

Une position qui a ses avantages: Snapchat passe souvent

pour le bon élève aux yeux des autorités, associations et parents inquiets des conséquences néfastes des réseaux sociaux sur la jeunesse.

"Nous avons constaté que le temps passé sur TikTok, Instagram et YouTube a un impact négatif sur (...) la santé mentale. À l'inverse, le temps passé sur Snapchat a eu un effet positif sur les relations amicales et le bien-être, mais n'a pas d'impact significatif sur l'estime de soi", ont conclu des chercheurs de l'Université d'Amsterdam dans une étude citée récemment par Evan Spiegel.

"C'est l'appli la moins nocive", abonde Adriana Vecchioli, créatrice de contenus venue à la conférence.

Elle évoque la pression que ressentent particulièrement les jeunes femmes "à avoir l'air jolies, plutôt qu'à être soi-même" et apprécie que, sur Snapchat, les selfies "disparaissent": "Cela donne plus de liberté".

Pour Matthew Bergman, qui a fondé une organisation de défense des "victimes des réseaux sociaux" en justice, l'absence de stockage des messages facilite au contraire des activités criminelles, telles que l'échange d'images pédopornographiques ou la vente de drogues.

"Imaginez que vous avez une



salle de jeux vidéo et vous savez que des trafiquants utilisent une pièce à l'arrière pour vendre des substances illicites aux enfants. Vous seriez responsable. Vous ne pourriez pas fermer les yeux sur des activités dangereuses promues par votre plateforme", considère l'avocat.

Son organisation représente "180 parents dont les enfants sont morts d'un empoisonnement au fentanyl (opiacé, ndr) à cause de médicaments contaminés achetés sur Snapchat".

Dans plus de 25 pays, les trois quarts des jeunes âgés de 13 à 34 ans utilisent Snapchat.

Lily, 14 ans, n'envoie des textos qu'à sa famille ou à ses amis "très proches". Pour tous les autres, elle se sert du réseau social, "parce qu'il n'est pas toujours nécessaire de parler", explique-t-elle à l'AFP. "On peut aussi simplement envoyer des photos, ça met moins la pression."

Elle aime aussi les filtres de réalité augmentée et les jeux, et balait le problème des acteurs mal intentionnés.

"C'est vrai qu'il y a des gens bizarres, qui essaient de vous ajouter dans leurs contacts, de vous parler et autre, mais bon je les bloque systématiquement", détaille-t-elle.

Ses parents ne lui ont pas encore donné le droit d'aller sur Instagram.

Pour Matthew Bergman, l'appli au fantôme ne se distingue pas des autres. "Toutes ces plateformes ont le même modèle économique, qui consiste à capter l'attention des utilisateurs au maximum, au détriment de leur sécurité", accuse-t-il.

"Elles ont toutes recours aux mêmes méthodes pour rendre les enfants dépendants de leur service."

"Au bout du compte, Snap, comme Meta, est une entreprise", commente Jasmine Enberg, analyste chez Emarketer. "Elle doit trouver un équilibre délicat entre la protection de ses usagers et la génération de revenus."

La conférence annuelle oscille ainsi entre les nouveaux produits pour séduire les créateurs de contenus (qui alimentent Spotlight, un fil de vidéos divertissantes copié sur TikTok) et les messages rassurants.

Evan Spiegel a ainsi ouvert son discours avec un nouveau programme pour informer les parents sur les dangers numériques.

"Nous savons que nous avons une grande responsabilité envers notre communauté", a-t-il déclaré "et nous sommes déterminés à avoir un impact positif".

Recettes

Bricks Tacos



Ingrédients :

- 1 oignon
 - 1 poivron rouge
 - 1 poivron vert
 - 4 cas huile d'olive
 - 1/2 càc sel
 - 1/2 càc gingembre
 - 1 càc paprika
 - Poivre
 - 1 poignée coriandre
 - 10 carrés de fromage
 - 10 morceaux camembert facultatif
 - Sauce: Ketchup ou Samouai...etc
 - 5 tortillas
- Préparation :**
Dans une poêle chaude, met-

tre l'huile d'olive et faire revenir l'oignon et les poivrons coupés en très petits dès

Ajouter 300g viande hachée et cuire 2 minutes, puis ajouter la coriandre, sel, poivre, paprika, gingembre, poivre et 1/2 cube de bœuf

- Mettre hors du feu, et mélanger
- Couper les tortillas en 2
- Déposer 1càs de sauce au choix: ketchup, samouai...etc, 1 carré de fromage, 1càs viande hachée, 1 morceau de camembert
- Plier comme une brique
- Cuire dans un grill à panini
- Et bonne dégustation. 🍴

Le bipeur, ancêtre du téléphone mobile réputé pour sa fiabilité

La prolifération des portables a quasiment provoqué leur extinction mais les bipeurs ou "pagers", que l'armée israélienne est accusée par le Hezbollah d'avoir fait exploser contre ses combattants mardi, continuent d'être employés pour communiquer dans certains secteurs, notamment les hôpitaux, en raison de leur fiabilité.

Ces petits boîtiers permettent de recevoir des messages, alertes sonores ou numéros de téléphone en utilisant leur propre fréquence radio et donc sans passer par les réseaux de téléphonie mobile, qui peuvent connaître interruptions, problèmes de connexions ou interception des communications.

C'est d'ailleurs un des arguments de vente de la société Spok, qui fabrique encore des bipeurs: "Ayez l'esprit tranquille avec des bipeurs dont le signal pénètre l'acier comme le métal, alors que celui d'un smartphone pourrait se retrouver bloqué", vante l'entreprise américaine sur son site.

"Les systèmes de bipeurs représentent un moyen de communication plus fiable par exemple en cas de panne d'un réseau wifi ou de téléphonie", assure également le fabricant Discover Systems.

Si les bipeurs ont connu leur heure de gloire en Occident dans les années 80 et 90 -- plus de 2,3 millions de personnes en détenaient ainsi en France en 1998 --, leur utilisation a surtout persisté aujourd'hui dans les établissements hospitaliers, notamment aux États-Unis.

Selon une étude du Journal of Hospital Medicine parue en 2017, près de 80% des médecins hospitaliers interrogés utilisaient des bipeurs et la moitié des messages reçus par ce biais étaient liés aux soins apportés aux patients.

Selon la société Spok, c'est en 1949 que le premier bipeur a été breveté aux États-Unis par l'inventeur Alfred Gross, pionnier de la communication sans fil, avant d'être utilisé dans un hôpital new-yorkais.

Le terme de "pager" a toutefois été officiellement déposé en 1959 par la société Motorola, qui a été un leader sur le marché pendant plusieurs décennies. Selon Spok, 61 millions de bipeurs étaient en circulation dans le monde en 1994 avant que les portables n'en sonnent le glas.

Le premier bipeur de Motorola, le Pageboy 1 créé en 1964, permettait d'envoyer par téléphone une alerte sonore avant que la technologie ne se perfectionne et permette, à partir des années 80, d'envoyer des messages écrits, pas systématiquement dans des usages légaux.

Très documentée, la série "The Wire" sur le trafic de drogue à Baltimore, dans l'est des États-Unis, montre ainsi comment les "pagers" sont aussi utilisés dans la vente de stupéfiants.

